



Bulletin Officiel

N° 5376 Vendredi 09 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 »	2-4
BANQUE ZITOUNA	5-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A	8-13
-----------------	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 »	14-17
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »	18-20

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AeTECH – AGO -	21
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGO -	22
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGE -	22
TELNET HOLDING S.A – AGO -	23
SITEX – AGO -	23
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO -	24
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE -	24
SOTEMAIL – AGO -	25
ESSOUKNA – AGO -	26
WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGO -	27
WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGE -	27

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AeTECH – AGO -	28-29
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGO -	30-31
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGE -	32

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING – AGO -	33-36
------------------------	-------

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017 – 1 »	36
--	----

COURBE DES TAUX

37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

38-39

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AeTECH
- GIF FILTER S.A

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- GIF FILTER S.A
- WIFACK INTERNATIONAL BANK

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 22 juin 2017 à 11h à l’Institut Arabe des Chefs d’Entreprises sis au Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 3- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
- 4- Approbation des conventions réglementées.
- 5- Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Fixation de la rémunération du comité d’audit permanent pour l’exercice 2016.
- 8- Quitus aux administrateurs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le mardi 13 Juin 2017, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2016,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation de la cooptation d'Administrateurs
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 juin 2017 à 16 Heures à l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemane - Les Berges du Lac 1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2016 ;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2016 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
9. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4935

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 22 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.

2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016.

3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.

4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31.

5. تبويب المرائب.

6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2016/12/31.

7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2016.

8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2016.

9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.

10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.

11. المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

12. تعيين مراقبي حسابات للشركة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités au 31.12.2016.
- Approbations des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2016.
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes
- Nomination d'un membre du comité charaique.
- Emission des titres participatifs
- Régulation du cours de l'action

2017 - AS - 4943

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017 à 11h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du mode de gouvernance et mise à jour des statuts

2017 - AS - 4944

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Advanced e Technologies « AeTECH »

29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Z.I Ariana Aéroport 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 Juin 2017.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés réunissent(..%) du capital social ratifié en conséquence les délais et modes de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 541 447 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2016 s'élevant à 541 447 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit permanent à 250DT Net par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II –
ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2016).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de **6 264 358,126 Dinars**.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	6 264 358,126
Résultats reportés	-
Total à répartir	6 264 358,126
Répartition	
Réserves légales	- 121 847,500
Sous-total 1	6 142 510,626
Autres réserves antérieures	
	401 676,309
Sous-total 2	6 544 186,935
Réserves pour réinvestissements exonérés	- 1 135 000,000
Fonds social	- 50 000,000
Autres réserves	- 129 425,635
Dividendes	- 5 229 761,300
Solde	-

- Suite -

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 3.700 DT pour chacune des 1 413 449 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 3 juillet 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation de la cooptation d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Madame Nathalie Grenache et de Monsieur Laurent Langellier en tant qu'Administrateurs en remplacement respectivement de Madame Bénédicte Levinson et de Monsieur Rémi Frenzt pour le restant de leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

(Ratification de cooptation d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Messieurs Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment en tant qu'Administrateurs en remplacement respectivement de Messieurs Hadi Moussavi, Emmanuel Dehan et Didier Prola pour le restant de leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole.

Les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2018.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination du co-commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale Ordinaire décide de nommer la Société Mourad Guellaty et associé représentée par Monsieur Walid Moussa en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

NEUVIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 110 000 Dinars par an, dont 20 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II –
ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 13 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

(Augmentation de capital par incorporation de réserves)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 35 336 225 DT à 36 476 100 DT par incorporation de 1 135 000 DT des réserves exonérées et de 4 875 DT à prélever sur le poste « Autres réserves » tels qu'ils figurent au passif du bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2016.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 45 595 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour trente et une actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quatre (4) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte	Nouveau texte
Le Capital Social est fixé à 35 336 225 DT divisé en 1 413 449 actions de 25 Dinars chacune	Le Capital Social est fixé à 36 476 100 DT divisé en 1 459 044 actions de 25 Dinars chacune

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**DELICE HOLDING – DH –**

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2017, la société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2016.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, **approuve** les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de **577 303 474** Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de **23 118 422** Dinars Tunisiens et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	23 118 421,658
Report à Nouveau	1 407 650,350
<hr/>	
Résultat disponible	24 526 072,008
<hr/>	
Réserve Légale	1 226 303,600
<hr/>	
Bénéfice Distribuible	23 299 768,408
<hr/>	
Dividendes à distribuer	23 061 050,040
Résultats reportés	238 718,368

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de **0.420** Dinars Tunisiens par action.

Le paiement aura lieu à partir du 15/06/2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, approuve lesdits états se soldant par un total bilan de **39 746 753** Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **36 915 936** Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 et aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 32 000 Dinars Tunisiens pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.

2-Le bilan après affectation du résultat :

ÉTATS FINANCIERS AU 31 Décembre 2016 BILAN (Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2016	31/12/2015	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	35 219	-	Capital social	549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	(3 913)	-	Réserves et primes liées au capital	324	324
			Réserve légale	4 471 630	1 870 822
			Résultats Reportés	238 395	404 970
			Autres capitaux propres	(0)	(0)
	31 306	-	Compte spécial d'investissement	-	-
Immobilisations corporelles	68 296	3 687	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	553 782 969	551 348 735
Moins : amortissements	(6 216)	(1 106)	Résultat de l'exercice	-	27 085 130
	62 080	2 581	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	553 782 969	578 433 865
Immobilisations financières	555 791 048	555 791 048	PASSIFS		
Moins : Provisions	(1 042 000)	(1 042 000)	PASSIFS NON COURANTS		
	554 749 048	554 749 048	Emprunts	-	-
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	554 842 434	554 751 628	Provisions pour risques et charges	-	-
Autres actifs non courants	-	-	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	554 842 434	554 751 628	PASSIFS COURANTS		
ACTIFS COURANTS			Fournisseurs et Comptes rattachés	65 339	6 173
Stocks	-	-	Autres passifs courants	23 455 166	1 365 233
Moins : Provisions	-	-	Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
	-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	23 520 505	1 371 406
Clients et comptes rattachés	211 488	346 037	TOTAL DES PASSIFS	23 520 506	1 371 406
Moins : Provisions	-	-	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	577 303 474	579 805 271
	211 488	346 037			
Autres Actifs courants	6 465 242	7 797 662			
Placements et autres actifs financiers	15 500 000	16 500 000			
Liquidités et équivalents de liquidités	284 310	409 943			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	22 461 040	25 053 643			
TOTAL DES ACTIFS	577 303 474	579 805 271			

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Autres capitaux propres</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<u>Solde au 31 Décembre 2016 avant affectation du résultat</u>	549 072 620	3 245 327	324	1 407 327	23 118 422	576 844 020
Affectation résultat 2016 PV AGO du 25/05/2017		1 226 303		(1 168 932)	(57 371)	-
Dividendes à distribuer					(23 061 051)	(23 061 051)
<u>Solde après affectation du résultat</u>	549 072 620	4 471 630	324	238 395	0	553 782 969

2017 - AS - 4948

AVIS DE SOCIETES
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« TL 2017-1 »**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2017-1» de **30 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000 DT**, ouvertes au public le **21 mars 2017**, ont été clôturées le **07 juin 2017**, pour un montant de **37 000 000 DT**.

2017 - AS - 4949

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,920%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,939%	1 001,416
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,061%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,099%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,137%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,174%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		5,192%	1 000,306
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,212%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,250%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,555%	998,972
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,634%	920,862
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,757%	995,546
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,211%	982,561
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,541%	969,155
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,664%	971,140
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,193
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	993,003
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,536
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,680
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,824
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,636
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	928,916
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,521
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,267
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,718
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,867
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,822
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,315

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,381	167,398		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,058	113,070		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,847	96,858		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,908	14,910		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,861	108,873		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,530	1,531		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,345	107,418		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,767	40,771		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,210	55,215		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,657	115,654		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,442	110,422		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	133,620	134,052		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	502,036	503,153		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,713	117,896		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,260	127,475		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,423	137,658		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,583	119,818		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	100,790	101,104		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,182	147,630		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,857	93,059		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,763	97,898		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	145,483	145,905		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	129,033	129,401		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,368	97,660		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,733	100,100		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,173	20,257		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 233,782	2 242,785		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,578	113,008		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,838	148,126		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,419	156,553		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,898	15,992		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 312,939	5 314,243		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 189,553	5 191,249		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,499	2,524		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,198	2,212		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,214		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,096	1,097		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,092	1,093		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,086	1,088		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,852	110,774		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,123	119,133		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,012	106,022
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,205	101,215
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,002	103,013
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,179	100,190
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,701	101,713
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,025	105,035
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,234	102,246
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,942	99,950
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,210	102,217
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,186	100,195
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,007	102,015
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,388	101,398
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,435	104,447
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,954	102,964
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,016	102,026
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,569	100,580
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,294	102,302
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,381	100,393
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,707	101,718
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,416	103,426
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,465	100,477
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,760	100,771
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,356	103,366
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,508	100,517

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,382	10,383
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,445	101,453
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,698	101,710
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,834	102,846
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,199	10,200
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,464	56,491
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	98,279	98,390
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,967	16,976
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	274,083	274,395
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,143	29,201
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 245,563	2 252,137
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,422	71,417
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,834	53,862
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,773	102,808
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	87,018	87,214
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,632	10,638
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,239	11,230
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,666	13,682
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,056	12,076
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,052	13,069
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,713	11,734
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,685	142,201
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,319	137,512
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,765	8,753
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,624	101,728
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,249	80,535
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,997	82,260
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,259	96,221
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,619	94,825
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,467	98,551
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,814	9,837
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,063	100,784
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	139,698	140,535
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,239	104,615
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,045	102,303
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	200,750	200,115
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	182,021	181,570
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	153,726	153,700
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,205	21,098
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,464	142,980
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,946	123,627
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 130,622	9 080,872
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,383	8,435
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,707
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	956,320	953,304
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5262,727	5292,377
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4966,453	4957,277
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,217	112,685
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,086	9,154
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 375,210	10 423,661

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Adv e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Z.I Ariana Aéroport 2035 Tunis Carthage

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Nouredine Ben Arbia(Horwath ACF).

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>Actifs Non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		412 447	406 434
Amt : Immobilisations incorporelles		(303 699)	(284 220)
	1	108 748	122 214
Immobilisations corporelles		2 342 249	2 347 112
Amt : Immobilisations corporelles		(1 806 717)	(1 641 943)
	1	535 532	705 169
Immobilisations financières		305 096	302 438
Prov : Immobilisations financières		(206 626)	(206 626)
	2	98 470	95 813
Total des actifs immobilisés		742 750	923 196
Autres actifs non courants	3	34 213	34 545
Total des actifs non courants		776 963	957 741
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		1 885 920	1 889 594
Prov : Stocks		(529 127)	(584 233)
	4	1 356 793	1 305 361
Clients et comptes rattachés		7 341 602	6 820 516
Prov : Clients et comptes rattachés		(1 321 373)	(1 628 506)
	5	6 020 230	5 192 011
Autres actifs courants		853 579	3 733 754
Prov : Autres actifs courants		(61 001)	(75 037)
	6	792 579	3 658 717
Placements et autres actifs financiers	7	9 606	10 716
Liquidités et équivalents de liquidités	8	714 129	496 871
Total des actifs courants		8 893 336	10 663 676
Total des actifs		9 670 300	11 621 417

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et Passifs	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserve légale		164 000	164 000
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670
Résultats reportés		(3 620 458)	(2 403 095)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 683 546	2 900 909
Résultat de l'exercice		(541 447)	(1 217 363)
Total des capitaux propres	9	1 142 099	1 683 546
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	10	635 624	466 856
Provisions pour risques et charges	11	0	9 600
Total des passifs non courants		635 624	476 456
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 914 865	2 716 306
Autres passifs courants	13	1 766 871	3 381 092
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	3 210 840	3 364 016
Total des passifs courants		7 892 577	9 461 415
Total des passifs		8 528 201	9 937 871
Total des capitaux propres et des passifs		9 670 300	11 621 417

ETAT DE RESULTAT
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation	14	15 439 195	13 502 402
Autres produits d'exploitation (*)	15	430 624	598 105
Total des produits d'exploitation		15 869 820	14 100 507
Charges d'exploitation			
Achats consommés	16	12 918 880	10 543 825
Charges de personnel	17	1 681 916	2 021 630
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	18	301 313	742 380
Autres charges d'exploitation	19	1 217 142	1 144 915
Total des charges d'exploitation		16 119 251	14 452 750
Résultat d'exploitation		(249 431)	(352 242)
Charges financières nettes	20	(506 535)	(286 171)
Produits des placements		0	0
Autres gains ordinaires	21	381 333	114 815
Autres pertes ordinaires	22	(130 261)	(662 674)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(504 896)	(1 186 272)
Impôt sur les sociétés		(35 052)	(31 091)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(539 947)	(1 217 363)
Eléments extraordinaires		(1 500)	0
Résultat net de l'exercice		(541 447)	(1 217 363)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		(541 447)	(1 217 363)

(*) Les reprises sur provisions classées parmi les dotations aux amortissements et aux provisions au titre de l'exercice 2015 et antérieur ont été présentées parmi les autres produits d'exploitations en 2016. Les données comparatives de 2015 ont été retraitées en conséquence.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après modifications comptables		(541 447)	(1 217 363)
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		(129 311)	155 913
Variation des:			
* Stocks		3 674	(642 621)
* Créances		(521 086)	(83 951)
* Autres actifs		2 880 175	124 418
* Fournisseurs et autres dettes		(1 415 661)	1 680 676
* Plus ou moins-value de cession		(21 912)	(12 000)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		254 431	5 072
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. & incorp.		(70 845)	(215 326)
Enc. affectés à la cession d'immo. Corp. & incorp.		12 500	12 000
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(2 657)	(38 324)
Enc. provenant de la cession d'immobilisations financières			
Déc. Provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants		(23 467)	(47 316)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(84 469)	(288 966)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts		500 000	125 015
Décaissements provenant des emprunts		(353 062)	(427 498)
Encaissements provenant du compte courant actionnaire			
Encaissements suite à l'augmentation du capital			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		146 939	(302 483)
Variation de trésorerie		316 900	(586 377)
Trésorerie au début de l'exercice	23	(2 353 405)	(1 767 027)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23	(2 036 505)	(2 353 405)

Schéma intermédiaire de gestion
AeTECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2016	2015		2016	2015		2016	2015
Revenus	15 439	13 502 402	Achats de marchandises consommés	12 918	10 543			
Autres produits d'exploitation	195			880	825			
	430 624	598 105						
<u>Production</u>	15 869	14 100 507	<u>Achats consommés</u>	12 918	10 543	<u>Marque commerciale</u>	2 950	3 556 682
	820			880	825		940	
Marge commerciale	2 950 940	3 556 682	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	1 139 828	1 058 935			
<u>Sous total</u>	2 950 940	3 556 682	<u>Sous total</u>	1 139 828	1 058 935	<u>Valeur ajoutée brute</u>	1 811	2 497 747
Valeur ajoutée brute	1 811 112	2 497 747	Impôts et taxes	77 314	85 980		112	
			Charge de personnel	1 681 916	2 021 630			
<u>Sous total</u>	1 811 112	2 497 747	<u>Sous total</u>	1 759 230	2 107 610	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	51 882	390 137
Excédent brut d'exploitation	51 882	390 137	Charges financières	506 535	286 171			
Autres gains ordinaires	381 333	114 815	Dotation aux amortissements & aux provisions	301 313	742 380			
Produits financiers	0	0	Autres pertes ordinaires	130 261	662 674			
			Impôt sur les bénéfices	35 052	31 091			
<u>Sous total</u>	433 214	504 953	<u>Sous total</u>	973 161	1 722 316	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	(539 947)	(1 217 363)
Résultat des activités ordinaires	(539 947)	(1 217 364)	Eléments extraordinaires	1 500	0			
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	(541 447)	(1 217 363)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation,
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinar. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits Ooredoo.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

II. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1. Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêt des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2. Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 200 sont amorties au taux de 100%.

III.3. Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

III.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III.5. Principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

IV. NOTES DU BILAN

Note 1 Note sur les Immobilisations Incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2016 au 31/12/2016 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes				Solde au 31/12/2016	Amortissements			Solde au 31/12/2016	VCN	
	31/12/2015	Acquisition	Transfert	Cession		31/12/2015	Dotation	Cession		Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Licences	5 378	0	0	0	5 378	0	0	0	0	5 378	5 378
Logiciels	112 627	6 013	30 600	0	149 240	(109 725)	(2 813)	0	(112 538)	2 903	36 703
Site WEB	7 828	0	0	0	7 828	(7 828)	0	0	(7 828)	0	0
Fonds commercial	250 000	0	0	0	250 000	(166 667)	(16 667)	0	(183 333)	83 333	66 667
Immobilisations incorporelles en cours	30 600	0	(30 600)	0	0	0	0	0	0	30 600	0
Total des immobilisations incorporelles	406 434	6 013	0	0	412 447	(284 220)	(19 480)	0	(303 699)	122 214	108 748
Constructions	30 793	0	0	0	30 793	(9 193)	(756)	0	(9 949)	21 600	20 844
Agencements, Aménagements et installations	285 265	5 497	30 054	0	320 815	(191 279)	(27 005)	0	(218 284)	93 986	102 531
Installation téléphonique	92 395	29 111	0	0	121 506	(92 279)	(261)	0	(92 539)	116	28 967
Matériel et outillage	92 992	337		0	93 330	(75 988)	(7 672)	0	(83 660)	17 004	9 669
Matériel de transport	1 167 130	5 621	0	(69 695)	1 103 056	(695 834)	(154 760)	60 199	(790 395)	471 296	312 661
Mobilier, Matériels de bureau	133 353	4 418	0	0	137 771	(107 183)	(12 238)	0	(119 421)	26 170	18 350
Matériel informatique	515 130	19 848	0	0	534 978	(470 187)	(22 281)	0	(492 469)	44 942	42 510
Immobilisations corporelles en cours	30 054	0	(30 054)	0	0	0	0	0	0	30 054	0
Total des immobilisations corporelles	2 347 112	64 832	0	(69 695)	2 342 249	(1 641 943)	(224 973)	60 199	(1 806 717)	705 169	535 532
Total des immobilisations	2 753 546	70 845	0	(69 695)	2 754 696	(1 926 163)	(244 453)	60 199	(2 110 416)	827 383	644 280

Note 2 Note sur les Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un montant de D : 305 096 contre D : 302 438 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000
Dépôt et cautionnements	105 096	102 438
<u>Total immobilisations financières brutes</u>	<u>305 096</u>	<u>302 438</u>
Prov : Immobilisations financières	(206 626)	(206 626)
<u>Total Immobilisations financières</u>	<u>98 470</u>	<u>95 813</u>

Note 3 Note sur les Autres actifs non courants

Les Autres actifs non courants qui correspondent à des charges à répartir relatives aux frais d'homologation de produits totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un montant net de D : 34 213 contre D : 34 545 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Charges à répartir	59 956	152 224
Résorptions de charges à répartir	(25 743)	(117 679)
<u>Total Autres actifs non courants</u>	<u>34 213</u>	<u>34 545</u>

Note 4 Note sur les Stocks

Les Stocks totalisent au 31 décembre 2016 D : 1 356 793 contre D : 1 305 361 à la fin de l'exercice 2015 et s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Stocks activité solution	1 195 679	1 111 515
Stocks activité distribution	690 241	778 079
<u>Total Stocks</u>	<u>1 885 920</u>	<u>1 889 594</u>
Provision pour dépréciation des stocks activité solution	(506 818)	(531 251)
Provision pour dépréciation des stocks activité distribution	(22 309)	(52 982)
<u>Total Stocks</u>	<u>1 356 793</u>	<u>1 305 361</u>

Note 5 Note sur les clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2016 D : 1 305 965 contre D : 1 602 987 à la fin de l'exercice 2015 et s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Clients ordinaires	6 858 546	6 512 950
Clients factures à établir	460 934	307 566
Effets à recevoir	22 123	0
<u>Total clients bruts</u>	<u>7 341 602</u>	<u>6 820 516</u>
Prov : Clients douteux	(1 321 373)	(1 628 506)
<u>Total Clients et comptes rattachés</u>	<u>6 020 230</u>	<u>5 192 011</u>

Note 6 Note sur les autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un montant de D : 792 579 contre D : 3 658 717 à la fin de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel à l'actif	17 213	28 661
Fournisseurs débiteurs	58 107	56 747
Opérations sur achats/ventes de cartes	0	30 097
Etat, impôts et taxes à l'actif	482 494	3 193 680
Charges constatées d'avance	167 529	288 257
Débiteurs divers	128 236	136 311
<u>Total autres actifs courants bruts</u>	<u>853 579</u>	<u>3 733 754</u>
Provision des autres actifs courants	(61 001)	(75 037)
<u>Total Autres actifs courants</u>	<u>792 579</u>	<u>3 658 717</u>

Note 7 Note sur les Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers s'élèvent, au 31 décembre 2016, à D : 9 606 contre D : 10 716 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Actions cotées	18 000	18 000
Provision des Placements et autres actifs financiers	(8 394)	(7 284)
<u>Total Placements et autres actifs financiers</u>	<u>9 606</u>	<u>10 716</u>

Note 8 Note sur les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent, au 31 décembre 2016, à D : 714 129 contre D : 496 871 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Banques créditrices	85 021	28 561
Caisses	9 781	10 306
Chèques en caisse	18 778	9 967
Chèques à l'encaissement	600 549	425 995
Effets à l'encaissement	0	22 041
Total Liquidités et équivalents de liquidités	714 129	496 871

Note 8 Note sur les concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits de mobilisation	9 000	86 288
Échéances à moins d'un an sur emprunts	206 304	96 814
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	90 795	107 413
Intérêts courus sur emprunts	11 563	9 552
Virements internes	6 147	1 881
Financements en devise	142 544	213 674
Banques débitrices	2 744 487	2 848 394
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	3 210 840	3 364 016

Note 9 Note sur les capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2016 un solde de D : 1 142 099 contre D : 1 683 546 au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Distribu° de dividendes</i>	<i>Report du résultat</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>31/12/2016</i>
Capital social	2 223 334	0	0		2 223 334
Réserve légale	164 000	0	0		164 000
Prime d'émission	2 916 670	0	0		2 916 670
Résultats reportés	(2 403 095)	0	(1 217 363)		(3 620 458)
<u>Capitaux propres avant Résultat de l'exercice</u>	2 900 909	0	(1 217 363)	0	1 683 546
Résultat de l'exercice	(1 217 363)	0	1 217 363	(541 447)	(541 447)
Total	1 683 546	0	0	(541 447)	1 142 099

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune.

Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007 a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 720 000 pour le porter de D : 920 000 à D : 1 640 000 et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 Janvier 2013, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 583 334 pour le porter de D : 1 640 000 à D : 2 223 334 et ce par l'émission de 583.334 nouvelles actions.

Note 10 Note sur les emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 31 décembre 2016 un solde de D : 635 624 contre D : 466 856 au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts AFD	150 000	200 000
Emprunts Amen Bank	318 996	0
Emprunts Leasing	166 628	266 856
<u>Total Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>635 624</u>	<u>466 856</u>

Note 11 Note sur les Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges présentent un solde nul à la clôture de l'exercice 2016 contre D : 9 600 à la fin de l'exercice précédent.

Note 12 Note sur les fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent à la clôture de l'exercice 2016 D : 2 914 865 contre D : 2 716 306 à la fin de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs d'exploitation	1 811 206	1 380 362
Fournisseurs d'immobilisations	11 511	635
Fournisseurs, effets à payer	1 092 149	1 335 309
<i>Total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 914 865	2 716 306

Note 13 Note sur les autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice 2016 D : 1 766 871 contre D : 3 381 092 à la clôture de l'exercice 2015. Ils se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	97 481	159 354
CNSS et organismes sociaux	219 369	319 018
Provision pour congés payés	104 473	235 666
Etat, impôts et taxes	581 646	1 701 345
Obligations cautionnées	0	8 415
Charges à payer	265 733	334 860
Produits constatés d'avance	100 534	150 186
Créditeurs divers	57 347	71 572
Clients, créditeurs	340 289	400 677
<i>Total Autres passifs courants</i>	1 766 871	3 381 092

V. NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 14 Note sur les revenus

Les revenus totalisent au 31 décembre 2016 D : 15 439 195 contre D : 13 502 402 à la fin de l'exercice 2015 et se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Ventes activité distribution	12 691 535	9 813 666
Ventes activité solution	2 727 454	3 598 874
Ventes activité BI	20 207	89 862
<u>Total Produits d'exploitation</u>	15 439 195	13 502 402

Note 15 Note sur les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2016 D : 24 638 contre D : 6 515 à la clôture de l'exercice précédent et se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015(*)
Reprise sur provisions des créances	351 883	0
Reprise sur provisions des stocks	55 106	0
Reprise sur provisions pour risques	9 600	588 205
Reprise sur provisions pour recharges light	14 036	0
Production immobilisée	0	9 900
<u>Total Autres produits d'exploitation</u>	430 624	598 105

() Les reprises sur provisions classées parmi les dotations aux amortissements et aux provisions au titre de l'exercice 2015 et antérieur ont été présentées parmi les autres produits d'exploitations en 2016. Les données comparatives de 2015 ont été retraitées en conséquence.*

Note 16 Note sur les achats consommés

Les achats consommés totalisent au 31 décembre 2016 D : 12 918 880 contre D : 10 543 825 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Achats non stockés	51 189	57 881
Variations des stocks	3 674	(642 621)
Achats de marchandises	9 531 876	7 058 736
Commission activation de lignes	1 397 820	1 398 486
Commission de recharges	1 934 321	2 671 344
<u>Total Achats consommés</u>	12 918 880	10 543 825

Note 17 Note sur les charges de personnel

Les charges du personnel totalisent au 31 décembre 2016 D : 1 643 318 contre D : 2 021 630 fin 2015, elles se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Traitements et salaires	1 380 844	1 682 646
Charges sociales	219 579	286 177
Charges assurance groupe	24 588	13 131
Autres charges de personnel	56 904	50 936
Transfert de charges sur frais de personnel	0	(11 260)
<i>Total Charges de personnel</i>	1 681 916	2 021 630

Note 18 Note sur les dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent au 31 décembre 2016 D : 301 313 contre D : 742 380 à la fin de l'exercice précédent. Elles se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp	19 480	40 967
Dotations aux amortissements des immobilisations corp	224 973	233 371
Dotations aux provisions des stocks	0	139 487
Dotations aux résorptions des charges à répartir	25 743	117 679
Dotations aux provisions recharge light	0	14 036
Dotations aux provisions des éléments financiers	2 242	838
Dotations aux provisions des créances	28 875	197 739
Transfert de charges d'amortissement	0	(1 738)
<i>Total Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	301 313	742 380

Note 19 Note sur les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de 2016 à D : 1 217 142 contre D : 1 144 915 à la fin de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Services extérieurs	435 516	423 788
Autres services extérieurs	704 312	643 180
Impôts et taxes	77 314	85 980
Transfert de charges / autres charges d'exploitation	0	(8 033)
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>	1 217 142	1 144 915

Les services extérieurs totalisent D : 435 516 au 31 décembre 2016 contre D : 423 788 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Charges locatives et de copropriétés	258 602	237 071
Entretiens et réparations	73 007	98 741
Assurances	70 196	33 084
Frais de formation	27 981	43 083
Sous-traitance	3 624	0
Divers services extérieurs	2 106	11 809
Total Services extérieurs	435 516	423 788

Les autres services extérieurs totalisent D : 704 312 au 31 décembre 2016 contre D : 643 180 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires	165 935	161 372
Dons et subventions	22 300	83 271
Publicité	87 397	24 887
Transports et déplacements	164 977	143 077
Voyages, missions et réceptions	89 954	97 733
Frais de PTT	68 931	71 863
Services bancaires	76 692	49 728
Jetons de présence	28 125	11 250
Total Autres services extérieurs	704 312	643 180

Les impôts et taxes totalisent D : 77 314 au 31 décembre 2016 contre D : 85 980 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
TFP	23 237	33 356
FOPROLOS	11 619	16 678
TCL	7 822	11 590
Taxe de circulation	16 703	11 058
Autres droits et taxes	17 934	13 298
Total Impôts et taxes	77 314	85 980

Note 20 Note sur les charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2016 D : 506 535 contre D : 286 171 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'intérêts	358 056	363 792
Pénalité de retard	44 056	31 183
Pertes de change	126 683	8 812
Gains de change	(9 759)	(13 256)
Produits financiers	(12 500)	(1 743)
Transfert de charges / charges financières nettes	0	(102 617)
Total Charges financières nettes	506 535	286 171

Note 21 Note sur les autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2016 D : 381 333 contre D : 114 815 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Produit net sur cession d'immobilisations	21 912	12 057
Gains sur éléments non récurrents	359 421	102 759
<i>Total Autres gains ordinaires</i>	381 333	114 815

Note 22 Note sur les autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent D : 130 261 à la fin de 2016 contre D : 662 674 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Pertes diverses	0	226
Autres pertes sur éléments exceptionnels	130 261	662 448
<i>Total Autres pertes ordinaires</i>	130 261	662 4

VI. NOTES DE L'ETAT DE DE FLUX DE TRESORERIE

Note 23 Note sur la trésorerie

Au 31 décembre 2016, la trésorerie totalisait D : -2 036 505 contre D : -2 353 405 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	
	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
<i>Avoirs en Banque</i>	28 561	85 021	144 224	28 561
<i>Avoirs en Caisse</i>	436 301	28 559	6 551	436 301
<i>Chèques à encaisser</i>	9 967	600 549	144 299	9 967
<i>Effets à l'encaissement</i>	22 041	0	22 041	22 041
<i>Virements internes</i>	(1 881)	(6 147)	0	(1 881)
<i>Découverts</i>	(2 848 394)	(2 744 487)	(2 084 143)	(2 848 394)
	(2 353 405)	(2 036 505)	(1 767 027)	(2 353 405)

VII. NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 24 Note sur les engagements hors bilan

La société AeTECH a contracté les emprunts suivants :

- un emprunt STB en 2011 sur la ligne AFD pour un montant de 400 000 DT avec deux ans de grâce ;
- un crédit de consolidation STB de 313 000 DT en 2012 remboursable sur quatre ans (totalement remboursé au 31 décembre 2016)
- un emprunt Amen Bank en 2016 pour 500 000 DT remboursable sur 3 ans ;

La société a donné un nantissement sur son fonds de commerce, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation dudit fond, et l'ensemble du matériel de transport se trouvant dans ce fonds et ce pour l'ensemble des crédits visés ci-dessus.

Note 25 Note sur les parties liées

Identification des parties liées :

Les parties liées de la société AeTECH sont les sociétés « Tuniphone » et « Eco Tech Immobilière » dont le gérant et principal actionnaire est Mr Zoubair CHAIEB président directeur général de la société AeTECH.

Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

- Les ventes réalisées courant 2016 avec le client Tuniphone totalisent un montant de 638 581 DT.
- Les créances sur Tuniphone comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2016 s'élèvent à 2 797 144 DT.

- Les achats réalisés courant 2016 auprès du fournisseur Tuniphone totalisent un montant de 2 312 443 DT.
- Les dettes sur Tuniphone comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2016 s'élèvent à 68 275 DT.
- La société AeTECH a signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de 13 550 DT avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement.
Le montant du loyer de l'année 2016 est de 188 230 DT HT.

Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2016 à 38 598 DT.

L'administrateur salarié perçoit un salaire mensuel de 12 294 DT et bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.

Note 26 Note sur les contrats de leasing

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 90 795 DT et les échéances à long terme à D : 166 628.

Le détail des engagements Leasing de la société AeTECH est présenté dans le tableau suivant :

Libellé	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Valeur comptable au 31/12/2016
Contrat de leasing TL n°112 201	27 697	25 061	94 295
Contrat de leasing ML n° 617 990	36 895	77 966	148 257
Contrat de leasing TL n°114 344	2 002	0	9 453
Contrat de leasing ML n° 686 080	24 201	63 601	109 818
Total	90 795	166 628	361 824

Rapports du commissaire aux comptes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

I. Rapport général

/)/)essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 octobre 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.142.099 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 541.447 DT.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la direction de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité

relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Advanced e-Technologies S.A », annexés au présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mai 2017

**Le Commissaire aux comptes
Horwath ACF**

Noureddine Ben Arbia

Rapports du commissaire aux comptes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

II. Rapport spécial

/)/essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016

Votre conseil d'administration nous a informé des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Les ventes réalisées courant 2016 avec le client « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 638 581 DT et se détaillent comme suit :

Client	Nature	Montants en TTC
Tuniphone	Ventes de matériel informatique & accessoires	20 489
Tuniphone	Ventes de matériel téléphonique & accessoires	617 951
Tuniphone	Ventes de lignes Ooredoo	51
Tuniphone	Ventes divers services	91
Total		638 581

- Les créances sur « Tuniphone » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2016 s'élèvent à 2 797 144 DT.
- Les achats réalisés courant 2016 auprès du fournisseur « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 2 312 443 DT et se détaillant ainsi :

Fournisseur	Nature	Montants en TTC
Tuniphone	Commissions recharges PDV	2 279 021
Tuniphone	Commissions Forfait Data	34
Tuniphone	Achats matériels informatiques & accessoires	27 058
Tuniphone	Achats fournitures de bureau	4 769
Tuniphone	Achats divers services	1 413
Tuniphone	Achats matériels téléphoniques & accessoires	93
Tuniphone	Achats autres fournitures	55
Total		2 312 443

- Le solde du fournisseur « Tuniphone » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2016 s'élève à 68 275 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieures

- La société AeTECH a signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de 13 550 DT avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement.

Le montant du loyer relatif à l'année 2016 est de 188 230 DT HT.

- Le solde du fournisseur Eco Tech Immobilière comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2016 s'élève à 331 174 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT. La rémunération annuelle du Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2016 à 38 598 DT.
- L'administrateur salarié perçoit un salaire mensuel de 12 294 DT et bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 Mai 2017

**Le Commissaire aux comptes
Horwath ACF**

Noureddine Ben Arbia

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	Déc-16	Déc-15
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	3	376 168,747	369 588,747
Moins Amortissement		-357 312,733	-340 924,083
Total 1		18 856,014	28 664,664
Immobilisations Corporelles	3	19 807 036,386	19 259 927,483
Moins Amortissement		-13 313 545,161	-12 776 964,027
Total 2		6 493 491,225	6 482 963,456
Immobilisations Financières		176 313,579	278 483,386
Moins Provisions	5	-50 000,000	-50 000,000
Total 3		126 313,579	228 483,386
Total Des Actifs Immobilisés		6 638 660,818	6 740 111,506
Autres Actifs Non Courants	4	875 217,202	0,000
Total Des Actifs Courants		7 513 878,020	6 740 111,506
Actifs Courants			
Stocks	6	6 283 488,705	5 618 849,678
Moins Provisions		-259 439,579	-192 306,488
Total 1		6 024 049,126	5 426 543,190
Clients Et Comptes Rattaches	7	5 325 007,094	6 346 976,672
Moins Provisions		-2 343 019,830	-2 284 536,952
Total 2		2 981 987,264	4 062 439,720
Autres Actifs Courants	8	2 718 338,635	1 441 361,149
Moins Provisions		-82 364,200	-45 214,200
Placements Et Autres Actifs Financiers	9	169 148,772	28 197,436
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	10	4 271 130,791	5 813 845,806
Total Des Actifs Courants		16 082 290,388	16 727 173,101
TOTAL DES ACTIFS		23 596 168,408	23 467 284,607

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	Déc-16	Déc-15
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux Propres			
Capital Social		10 563 994,000	10 563 994,000
Réserves		3 603 927,235	3 604 427,235
Autres Capitaux Propres		-747 149,504	539 132,334
Résultats Reportés		7 096,520	7 096,520
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'exercice		13 427 868,251	14 714 650,089
Résultat De L'exercice		-2 296 166,857	-1 279 575,338
Total Capitaux Propres Avant Affectation Du Résultat	11	11 131 701,394	13 435 074,751
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts à Long Terme	12	1 549 939,180	1 715 572,982
Total Des Passifs Non Courants		1 549 939,180	1 715 572,982
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	13	2 935 627,062	2 380 966,577
Autres Passifs Courants	14	1 481 752,386	1 402 310,805
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	15	6 497 148,386	4 533 359,492
Total Des Passifs Courants		10 914 527,834	8 316 636,874
Total Des Passifs		12 464 467,014	10 032 209,856
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		23 596 168,408	23 467 284,607

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en Dinar Tunisien)

(Modèle autorisé)

	NOTE	Déc-16	Déc-15
Produits D'exploitation			
Revenus	16-1	11 724 721,847	12 077 527,552
Autres Produits D'exploitation		27 763,106	88 988,068
Total Des Produits D'exploitation I		11 752 484,953	12 166 515,620
Charges D'exploitation			
Variation Des Stocks Des Produits Finis Et Des Encours	16-2	-879 807,534	-218 245,359
Variation Des Stocks Matières Premières Et Consommables	16-2	215 168,507	-702 468,421
Achat De Marchandises Consommées	16-2	6 823 236,612	7 212 234,533
Achat D'approvisionnements Consommés	16-2	392 419,899	428 743,165
Charges Du Personnel		4 726 301,442	4 645 075,744
Dotations Aux Amortissements		787 838,979	794 000,266
Dotations Aux Provisions		275 884,140	30 264,628
Autres Charges D'exploitation		1 345 416,894	1 130 287,835
Total Des Charges D'exploitation I		13 686 458,939	13 319 892,391
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16-3	-1 933 973,986	-1 153 376,771
Charges Financières Nettes		841 842,155	656 830,439
Produits Des Placements		518 458,331	607 276,640
Autres Gains Ordinaires		40 783,105	56 017,315
Autres Pertes Ordinaires		52 179,836	107 021,397
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-2 268 754,541	-1 253 934,652
Impôts Sur Les Bénéfices	16-4	25 912,316	25 640,686
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	16-5	-2 294 666,857	-1 279 575,338
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		1 500,000	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-2 296 166,857	-1 279 575,338

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2016
 (Modèle autorisé)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note	Déc-16	Déc-15
Résultat net		- 2 296 166,857	- 1 279 575,338
Ajustement pour :			
- Amortissements		787 838,979	794 000,266
- Provision		176 621,089	101 849,245
- Reprise de provision		- 13 855,120	- 71 584,617
- Quotes-parts des subventions d'investissement		- 6 706,500	- 69 883,500
- Régularisation des immobilisations		-	
- Résorption des charges à répartir (*)		113 118,171	-
Variations des :			
- Stocks		- 664 639,027	- 920 713,780
- Créances		1 021 969,578	163 749,146 (*)
- Autres Actifs		- 1 276 977,486	1 933 367,418 (*)
- Fournisseurs et autres dettes		618 206,389	527 414,378 (*)
- Plus ou moins-values de cessions		- 11 316,668	- 2 208,379 (*)
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		<u>- 1 551 907,452</u>	<u>1 176 414,839</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelle et incorporelle (*)		- 691 642,796	- 2 603 737,411 (*)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation. corporelle. et incorporelle		305 819,080	52 000,000
Encaissements (Décaissements) provenant de la cession (l'acquisition) d'immob. Financières		102 169,807	- 104 983,386
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières		-	
Décaissement provenant des autres actifs non courants		- 988 335,373	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>- 1 271 989,282</u>	<u>- 2 656 720,797</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	
Dividendes et autres distribution		- 500,000	- 671 825,005
Encaissements provenant des emprunts		-	600 000,000 (*)
Remboursement d'emprunts		- 228 124,883	- 118 035,302 (*)
Encaissement Décaissement CNT		937 374,027	694 697,437 (*)
Subvention d'investissement		-	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		<u>708 749,144</u>	<u>504 837,130</u>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placements</u>		-	
		- 140 951,336	-
<u>Équivalent des liquidités</u>			
VARIATION DE TRESORERIE		- 2 256 098,926	- 975 468,828
Trésorerie au début de l'exercice		5 031 393,619	6 006 862,447 (*)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17	2 775 294,693	5 031 393,619 (*)

(*) *Retraitement en pro-forma*

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination de la société : Générale industrielle de filtration " GIF FILTER S.A "

Forme juridique : Société Anonyme

Secteur d'activité : Industriel

Date de création : 1980

Siège social : Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030

Capital social : 10 563 994 DT divisé en 10 563 994 actions de 1 DT chacune

Sites industriels : Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030

N° registre de commerce : B139271997

Matricule fiscal : 6874 / X /A /000

II- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Le conseil d'administration réuni le 30 Décembre 2016 a décidé d'accepter la démission du Directeur Général de la société Mr Imed Zouari et de nommer Mr Adel Bahroun en tant que nouveau Directeur Général.

- Pour des raisons économiques, la société a procédé au cours de l'exercice 2016 au licenciement de 58 de ses employés et ceci en vertu des PV des réunions de la commission régionale de licenciement datant du 20 avril 2016 et du 7 Octobre 2016. L'indemnisation totale, au titre de cette décision, qui s'élève à un montant brut 988 335 DT, a été constatée parmi les charges à répartir.

III- REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand-livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état des flux de trésorerie ;

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 25% au 31/12/2016.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

1.5. REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.
- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ; et
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.6.IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

· Logiciels informatiques	33%
· Construction	5%
· Matériel et outillage industriel	15%
· Matériel de transport	20%
· Installations Générales, Agencements	15%
· Aménagements, installations divers	15%
· Equipements de bureau	20%
· Matériel informatique	33%
· Mobilier	20%
· Emballages commerciaux	20%

1.7. OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie au 31/12/2016 .

1.8.LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 31 Décembre 2016, comme suit :

- Les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.

- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

1.9. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES DE PRESENTATION

Au 31/12/2016, la société GIF FILTER S.A, a opéré les changements de méthodes comptables suivants, pour améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie. Les principaux retraitements effectués sur les données comparatives de 2015, se présentent comme suit :

- La variation des fournisseurs d'immobilisations sont désormais présentés parmi les flux liés aux activités d'investissements.

- Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont présentés nets des acquisitions financés par leasing.

- Les encaissements et décaissements provenant des crédits à court terme sont désormais présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financements. La trésorerie de fin d'exercice a été ajustée par ce fait.

NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A, arrêtés au 31 Décembre 2016, a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à :

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises ;
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2016 ;
- La circularisation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocats ;
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2016 ;
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ;
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales ; et
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES & AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2016 représente le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice, résumés dans le tableau des immobilisations et d'amortissements.

Les immobilisations incorporelles enregistrent au 31/12/2016, une valeur nette de 18 856 DT, contre 28 664 DT à fin 2015, soit une baisse de 9 808 DT, représentant des acquisitions pour le montant de 6 580 DT et l'amortissement de l'exercice pour un montant de 16 388 DT.

Les immobilisations corporelles enregistrent, au 31/12/2016, une valeur nette de 6 493 491 DT, contre 6 482 963 DT à fin 2015, soit une hausse de 10 528 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en DT)

(+) Acquisitions de l'exercice	1 076 481
(-) Cessions reclassements de l'exercice	529 372
(-) Amortissements de l'exercice	771 450
(+)Amortissement des actifs cédés	234 869
Total	10 528

3.1 ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

L'actif immobilisé de la société GIF FILTER a enregistré au cours de l'exercice 2016, des acquisitions pour un montant total de 1 076 481 DT, représentant essentiellement du matériel industriel dans le cadre du programme de mise à niveau et du matériel de transport acquis dans le cadre de contrats de leasing.

3.2 AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2016, au titre des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 787 838 DT, dont 771 450 DT au titre des immobilisations corporelles et 16 388 DT au titre des immobilisations incorporelles. Elles sont calculées sur la base des taux indiqués à la note 1.6.

3.3 CESSIONS

L'actif immobilisé de la société a enregistré lors de l'exercice 2016, des opérations de cession de matériels et outillages, matériel industriel et de matériel de transport, réalisant ainsi une plus-value de cession nette de 11 317 DT.

NOTE 3.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur Brut	AMORTISSEMENT			Total Amortissement	V.C.N
					Antérieur	Dotation Exercice	Ajustement sur Cession		
Logiciel informatique	369 588,747	6 580,000	0,000	376 168,747	340 924,084	16 388,650	0,000	357 312,734	18 856,013
Terrain	1 904 545,639	0,000	0,000	1 904 545,639			0,000	0,000	1 904 545,639
Construction	2 623 123,293	0,000	0,000	2 623 123,293	2 051 087,748	84 453,056	0,000	2 135 540,805	487 582,488
Matériel et outillage	3 296 242,201	0,000	42 343,677	3 253 898,524	3 295 906,106	240,193	42 343,677	3 253 802,622	95,902
Ag. Aménagement et installation	1 236 151,898	8 885,732	0,000	1 245 037,630	1 078 555,162	46 885,403	0,000	1 125 440,566	119 597,064
Matériel industriel	6 237 787,443	300 728,818	434 036,901	6 104 479,360	3 421 130,095	380 792,068	157 617,823	3 644 304,339	2 460 175,021
Outillage industriel	1 293 612,853	170 134,467	3 491,029	1 460 256,291	985 076,789	90 301,429	3 491,029	1 071 887,189	388 369,102
Ag. Aménagement et installation divers	531 779,442	116 782,789	0,000	648 562,231	490 660,232	13 996,133	0,000	504 656,365	143 905,866
Matériel de transport	148 374,908	0,000	35 000,000	113 374,908	127 958,241	2 333,333	16 916,667	113 374,908	0,000
Matériel de transport de biens	438 465,046	2 685,500	14 500,000	426 650,546	419 270,808	9 190,893	14 500,000	413 961,700	12 688,846
Équipement de bureau	265 372,599	19 564,058	0,000	284 936,657	247 923,225	12 978,356	0,000	260 901,581	24 035,076
Matériel informatique	516 736,952	36 189,495	0,000	552 926,447	479 748,087	31 610,968	0,000	511 359,055	41 567,392
Emballages commerciaux	61 900,310	0,000	0,000	61 900,310	61 900,310	0,000	0,000	61 900,310	0,000
Immobilisation corporelle en cours	245 441,232	45 987,614	0,000	291 428,846	0,000	0,000	0,000	0,000	291 428,846
Immobilisation a statut juridique	460 393,667	375 522,037	0,000	835 915,704	117 747,223	98 668,497	0,000	216 415,720	619 499,984
TOTAL	19 629 516,230	1 083 060,510	529 371,607	20 183 205,133	13 117 888,111	787 838,980	234 869,196	13 670 857,895	6 512 347,238

NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants correspondent à des charges à répartir représentant les indemnités de licenciement versées par la société à ces 58 ex-salariés conformément à la décision de la commission régionale de licenciement. Ces indemnités ont totalisé un montant brut de 988 335. Les charges à répartir ont été résorbées de 113 118 DT à fin 2016.

NOTE 5- IMMOBLISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 31/12/2016, un solde net de 126 313 DT, contre 228 483 DT à fin 2015, soit une baisse de 102 170 DT. Cette baisse est essentiellement due à la récupération des fonds créés pour les besoins des opérations de factoring.

NOTE 6 – STOCKS

Les stocks bruts sont arrêtés au 31 Décembre 2016 à 6 283 489 DT contre 5 618 850 DT, au terme de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 664 639 DT. La rubrique des stocks présente, au 31/12/2016, une provision pour dépréciation de stocks de 259 440 DT, au titre des articles obsolètes et à rotation lente.

NOTE 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net des Clients et comptes rattachés s'élève au 31/12/2016, à 2 981 987 DT, contre 4 062 440 DT à fin 2015, soit une baisse de 1 080 453 DT, se détaillant ainsi :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variation
Clients Locaux	1 331 595	1 616 914	-285 319
Clients Etrangers	1 138 710	1 765 809	-627 099
Clients- Effets A Recevoir	45 462	11 118	34 344
Clients Douteux Ou Litigieux	189 894	189 894	0
Clients Douteux Locaux	696 766	696 766	0
Clients Douteux Loc Nv	623 315	610 866	12 449
Clients Contentieux	694 707	648 673	46 034
Clients Douteux Etrangers	110 341	110 341	0
Effets Impayés	181 737	197 805	-16 068
Chèques Impayés	80 708	22 675	58 033
Clients contentieux AC 13	8 157	8 157	0
Chèques Clients En Caisse	223 615	467 959	-244 344
TOTAL	5 325 007	6 346 977	-1 021 970
Provision pour dépréciation des clients locaux	-696 766	-696 766	0
Provision Pour Dépréciation des Clients Locaux	-357 386	-357 386	0
Provision Pour Dépréciation des Clients Etrangers	-110 341	-110 341	0
Provision/Dépréciation Clients Locaux Ordinaires (1)	-272 936	-261 637	-11 299
Provision créances douteuses	-189 894	-189 894	0
Provision/clients contentieux (2)	-695 857	-648 673	-47 184
Provision/chèques impayés	-19 600	-19 600	0
Provision/effets impayés	-240	-240	0
TOTAL DES CLIENTS NETS	2 981 987	4 062 440	-1 080 453

(1) Il s'agit essentiellement de créances douteuses dont l'ancienneté remonte à plus d'une année et non encore recouvrées au 31/12/2016.

(2) Il s'agit des provisions calculées intégralement sur les créances en contentieux.

7-1 Clients locaux :

Les clients locaux présentent, au 31/12/2016, un solde de 1 331 595 DT, détaillé comme suit :

Client	Solde au 31/12/2016
Sté UNION AUTO	41 839
Sté Economic Auto Maison MAZDA	2 783
Sté ETS ZOUARI PIECES AUTOS	39 111
Sté Golden Car	47 224
Sté Cap bon Filtres	34 453
STE RGLE TRANSPORT MEDNINE	35 614
GIF Distribution Grombalia	162 653
Autres Clients locaux	967 918
TOTAL	1 331 595

Les clients étrangers présentent, au 31/12/2016, un solde de 1 138 710 DT, se détaillant comme suit :

Clients	Solde au 31/12/2016
Maghreb Accessoires	222 142
Ain Lakhdhar Import	328 728
Entreprise Ouedraogo Boukare Sarl	109 876
MAG France	219 504
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA	103 596
Autres clients étrangers	154 864
TOTAL	1 138 710

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent, au 31/12/2016, un solde net de 2 635 974 DT contre 1 396 147 DT, à fin 2015, soit une hausse de 1 239 827 DT. Cette variation se détaille ainsi :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variation
Fournisseur Avances Et Acomptes	161 383	106 908	54 475
Personnel Prêt	47 460	41 573	5 887
Personnel Prêt Aïd	43 650	45 300	-1 650
Etat, Retenues à La Source	16 394	38 421	-14 248
Etat Acomptes Provisionnels	23 077	93 212	-70 135
Impôts Diffères	484 765	215 718	269 047
Crédit De Tva A Reporter	55 655	0	55 655
Sociétés De Groupe	1 741 010	0	1 741 010
Société De Groupe UADH	0	774 000	-774 000
Charges Constatées D'avance	71 934	52 818	19 116
Compte Transit Affacturage	0	13 535	-13 535
Compte D'attente	9 372	2 731	6 641
Autres Comptes D'actif	63 639	57 145	6 494
TOTAL	2 718 339	1 441 361	1 276 978
Provisions	-82 365	-45 214	-37 151
TOTAL	2 635 974	1 396 147	1 239 827

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers présentent, au 31/12/2016, un solde de 169 149 DT contre 28 197 DT, à fin 2015, soit une hausse de 140 952 DT. Cette rubrique se compose de chèques et effets remis à l'encaissement.

NOTE 10 – LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités comptent au 31/12/2016, un solde de 4 271 131 DT contre 5 813 846 DT au 31/12/2015, accusant une baisse de 1 542 715 DT. Ce solde se détaille ainsi :

DESIGNATION	2016	2015	Variation
Placement UIB	800 000	800 000	0
Placement Amen Bank	3 400 000	3 700 000	-300 000
Placement Audio Com	0	400 000	-400 000
Placement Ets Med Loukil	0	800 000	-800 000
AB Sfax	3 808	25 187	-21 379
STUSID Bank	0	-631	631
BH Exploitation Grombalia	0	44 221	-44 221
AB Place 14 Janvier	11 494	0	11 494
Banque ATTIJARI Le Belvédère	434	7 555	-7 121
Banque BT Fonds Social	5 184	5 089	95
Banque BT EURO	0	4 220	-4 220
AMEN BANK Djerba	104	18 751	-18 647
Banque BIAT Grombalia	613	5 068	-4 455
Bank BIAT EUR	1 428	1 304	124
BANQUE DE TUNISIE & EMIRATS	29 955	0	29 955
Banque UIB Grombalia	14 788	35	14 753
Caisse	1 323	47	1 276
Caisse Tunis	0	1 000	-1 000
Caisse Sfax	1 000	1 000	0
Caisse Djerba	1 000	1 000	0
TOTAL	4 271 131	5 813 846	-1 542 715

NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES

Les Capitaux propres de l'exercice sont ramenés de 13 435 075 DT au 31 Décembre 2015, à 11 131 701 DT au 31 Décembre 2016, enregistrant ainsi une baisse de 2 303 373 DT, ainsi analysée :

Résultat de l'exercice 2016 avant affectation	-	2 296 167	DT
Réserves	-	500	DT
Autres capitaux propres	-	1 286 281	DT
Affectation du résultat de l'exercice 2015 :			
Report déficitaire	+	485 575	DT
Amortissements différés	+	794 000	DT
TOTAL		2 303 373	DT

11.1 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des capitaux propres

(Exprimé en DT)

Désignation	31/12/2015	Mouvements		31/12/2016
		en plus	en moins	
Capital social	10 563 994			10 563 994
Réserves légales	1 035 317			1 035 317
Réserves statutaires	1 174 552			1 174 552
Réserves pour réinvestissements	1 076 088			1 076 088
Réserves pour fonds social	676		500 (3)	176
Réserves de régularisation du cours	250 000			250 000
Autres réserves	67 795			67 795
Résultats reportés	7 097		485 575 (1)	-478 478
Amortissements différés	0		794 000 (1)	-794 000
Réserve spéciale de réévaluation	523 512			523 512
Subvention d'investissement	1 351 362			1 351 362
Résorption subventions	-1 335 742	-6 708 (2)		-1 342 450
Total capitaux propres avant résultat	14 714 650	-6 708	-1 280 075	13 427 868
Résultat de l'exercice	-1 279 575	-2 296 167	-1 279 575	-2 296 167
Capitaux propres avant affectation	13 435 075	-2 302 875	-500	11 131 701

(1); Suivant PV de L'AGO du 29 Avril 2016

(2); Résorption de la subvention

(3); Prélèvement sur fonds social ;

NOTE 12 – EMPRUNTS A LONG TERME

Les emprunts à long terme totalisent 1 549 939 DT au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	2016
Emprunt leasing à plus d'un an	269 939
Emprunt bancaire à plus d'un an	1 280 000
TOTAL	1 549 939

NOTE 13 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les Fournisseurs et Comptes Rattachés totalisent 2 935 627 DT au 31/12/2016, contre 2 380 967 DT, à fin 2015, soit une hausse de 554 660 DT, se détaillant ainsi :

	2016	2015	Variation
Fournisseurs locaux (1)	1 586 690	973 119	613 572
Fournisseurs étrangers (2)	262 959	566 316	-303 357
Fournisseurs effets à payer	537 374	581 082	-43 708
Fournisseurs immob. Retenues garantie	35 071	30 469	4 602
Fournisseurs immobilisations étrangers	129 777	118 483	11 294
Fournisseurs factures non parvenues	0	2 050	-2 050
Fournisseurs d'exploitation	322 307	23 822	298 485
Chèques fournisseurs en caisse	61 449	85 626	-24 177
TOTAL	2 935 627	2 380 967	554 660

13-1 Fournisseurs locaux :

Les fournisseurs locaux présentent au 31/12/2016 un solde de 1 586 690 DT, se détaillant ainsi :

Fournisseur	Solde au 31/12/2016
General Transport International	51 114
Tunisie Telecom	41 424
COTUNACE	32 543
Société La Maison Du Filtre	80 172
GIF Distribution Grombalia	609 008
Autres Fournisseurs Locaux	772 429
TOTAL	1 586 690

13-2 Fournisseurs étrangers :

Les fournisseurs étrangers présentent, au 31/12/2016, un solde de 262 959 DT, se détaillant ainsi :

Fournisseur	Solde au 31/12/2016
EUSIDER SIDERUGICA	80 247
NEENAH GESSNER	27 254
MACPOL	28 043
INSTUT DE LA FILTRATION ET DES	35 614
YETISEN (TURK)	29 769
KAIROS SRL	36 869
Autres fournisseurs étrangers	25 163
TOTAL	262 959

NOTE 14 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31/12/2016 à 1 481 752 DT, contre 1 402 311 DT au 31/12/2015 soit une hausse de 79 441 DT. Cette rubrique se compose essentiellement des dettes fiscales et sociales, des charges à payer et des dettes au personnel de la société.

NOTE 15 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires totalisent 6 497 148 DT, au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016
Echéance Moins D'un An/Emprunt	150 633
Echéance. Moins un An Financement. Stock	360 000
Emprunts courants	320 000
Crédit Mobilisation Importation	89 503
Crédit Mobilisation SICAV	2 100 000
Eche. Emprunts Plus un an	430 000
Financement En Devise	1 151 176
Emprunt Préfinancement Export	400 000
Ste Tunisienne De Banque STB	458
AB Grombalia	125 061
Banque BT Grombalia	1 053 984
BH Exploitation Grombalia	313 471
STUSID Bank	2 737
Banque QNB AG Central	125
TOTAL	6 497 148

NOTE 16 - ETAT DE RESULTAT

16.1 REVENUS

Le Chiffre d'affaires a enregistré en 2016 une baisse de 352 806 DT (-2,9 %) par rapport à l'exercice précédent, revenant de 12 077 528 DT, à fin 2015, à 11 724 722 DT, au 31 Décembre 2016. Ceci est essentiellement dû à une légère baisse d'activité, lors de l'exercice 2016.

16.2 ACHATS CONSOMMES, MARGE BRUTE

Les achats consommés de l'exercice 2016 ont baissé de 169 246 DT (-2,5 %) par rapport à ceux de l'exercice précédent : portés de 6 720 264 DT, en 2015 à 6 551 017 DT en 2016. Cette baisse est subordonnée à la baisse d'activité au cours de l'année 2016.

La marge brute sur coûts de matières a diminué en 2016, de 183 559 DT, (-3,43%) revenant de 5 357 264 DT en 2015, à 5 173 704 DT en 2016.

Le taux de marge au 31/12/2016, demeure quasiment au même niveau que celui de l'année précédente, à savoir un taux de 44,13%.

16.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'exploitation a connu, en 2016, une baisse de 780 597 DT ainsi analysée :

• Baisse de la marge sur coûts matières	-183 559 DT
• Baisse des autres produits d'exploitation	- 61 225 DT
• Hausse des charges de personnel (1)	-81 226 DT
• Hausse des dotations aux amortissements et aux provisions (2)	-239 458 DT
• Hausse des autres charges d'exploitation	-215 129 DT

Variation	- 780 597 DT

- (1) Cette hausse est essentiellement due aux augmentations salariales annuelles.
- (2) Cette hausse est essentiellement liée à la résorption des charges engagées pour le licenciement de 58 employés pour des raisons économiques et ceci pour un montant total de 988 335 DT. Ces dépenses ont été constatées parmi les charges à répartir qui seront à résorber sur trois ans. La charge constatée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 113 118 DT.

16.4 IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les sociétés présente, au 31/12/2016, un solde de 25 912 DT contre 25 641 DT, à fin 2015.

16.5 RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le Résultat net de l'exercice est ramené d'un déficit de 1 279 575 DT à fin 2015 à un déficit de 2 296 167 DT à fin 2016, enregistrant ainsi une dégradation de 1 016 591 DT (-79,4 %).

NOTE 17- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie arrêté au 31/12/2016, fait ressortir une variation négative de trésorerie de 2 256 099 DT provenant des :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevant à -1 551 907 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevant à -1 271 989 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevant à 708 749 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de placements s'élevant à -140 952 DT

NOTE 18- LES PARTIES LIEES

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2016, les opérations suivantes :

Ventes en DT (HT)

GIF Distribution	Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Inter Equipement	Med Equipement	Trucks Gros	Inter parts
40 532,970	50 390,450	17 099,770	5 574,000	1 393,084	4 710,524	4 700,970

Achats en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Loukil Véhicules Industrielles	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 429 356,889	2 773,560	185,860	28 614,614	4 819,386

Soldes au 31/12/2016

	GIF Distribution	Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Inter Equipement	Trucks Gros	Inter parts	Groupe Audio Com	Loukil Management conseil
Client	162 652,628	782,864 ²	273,580	498,152 ¹	2 249,271	3 221,324	0	0
Fournisseur	609 007,923	105,917 ⁴	0	0	0	0	2 947,498	4 294,018

2/ La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2016, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK, Amen Bank et STUSID. (Voir détail de la note 19-3 : liste des placements).

NOTE 19- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2016, les engagements hors bilan de la société « GIF FILTER S.A », se présentent comme suit :

- 1) Des créances remises à l'escompte : 2 830 234DT ;
- 2) Garanties constituées en faveur de la BT (Emprunt de 1 600 000 DT, crédit de gestion de jusqu'à concurrence de 1 555 000 DT, extension de crédit jusqu'à concurrence de (765 000 DT) :
 - Hypothèque de la totalité de la propriété sise à Sfax d'une superficie de 825m² objet du titre foncier numéro 45942 ;
 - Nantissement de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce consistant en l'unité de fabrication de filtres sis à Grombalia inscrit sous le numéro de B139271997 ;
 - Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel énuméré et décrit aux factures pro-forma jointes au contrat d'emprunt.
- 3) Des crédits document financement en devise 1 122 520 DT

NOTE 20- NOTE SUR LES PARTICIPATIONS ET PLACEMENTS

20-1/ liste des participations :

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2016 :

DESIGNATION	Montant	provision
BTS	20 000	0
CDF	50 000	50 000

20-2/ Liste des participations détenus sur les sociétés filiales

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus sur les sociétés filiales, par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2016 :

DESIGNATION	Montant	provision	% de détention
GIF DISTRIBUTION	99 000	0,000	99%

20-3/ Liste des placements non encore échues au 31/12/2016 :

DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MISS	13/12/2016	90	13/03/2017	400 000	8,0%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	08/12/2016	120	07/04/2017	400 000	8,0%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
AUDIOCOM	AUDIOCOM	01/10/2016	91	31/12/2016	200 000	8,0%
ETS MED LOUKIL	ETS MED LOUKIL	01/10/2016	91	31/12/2016	600 000	8,0%
SOUS-TOTAL ATTIJARI					800 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	01/12/2016	90	01/03/2017	500 000	9,5%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	15/11/2016	90	13/02/2017	300 000	8,0%
PLACEMENT AB	LIG	18/11/2016	90	16/02/2017	1 000 000	9,5%
MIDCO	MIDCO	01/10/2016	91	31/12/2016	100 000	8,0%
PLACEMENT AB	LIG	28/11/2016	90	26/02/2017	1 600 000	8,0%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 500 000	
MIG ENGINEERING	MIG ENGINEERING	31/12/2016	0	31/12/2016	40 059	9,5%
LOUKILCOM	LOUKILCOM	31/12/2016	0	31/12/2016	112 000	9,5%
LIG	LIG	31/12/2016	0	31/12/2016	668 407	9,5%

Durant l'exercice 2016, les produits des placements sont de 518 458 DT.

NOTE 21- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF FILTER S.A » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui risqueraient d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice et qui pourraient d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

NOTE 22- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Solde s Intermédiaires de Gestion 31/12/2016
(Exprimé en Dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2016	2015
Ventes de Marchandises & Autres Produits Stockées	11 724 721,847	Coût d'Achats des Marchandises Vendues	7 215 656,511	Marge Commerciale	5 201 467,469	5 446 251,702
Revenu & Autres Produits D'Expl. Production Stockée	27 763,106	Déstockage de Production	-879 807,534			
Production Immobilisée	- 215 168,507					
Total	11 537 316,446	Total	6 335 848,977	Production	11 537 316,446	12 868 984,041
Production	11 537 316,446	Achats Consommé	6 335 848,977	Marge sur coût Matière	5 201 467,469	5 446 251,702
Marge Commerciale		Autres Charges Externes	1 232 540,552			
Marge sur coût matière	-					
Subvention d'Exploitation	-					
Total	5 201 467,469	Total	1 232 540,552	Valeur Ajoutée Brute	3 968 926,917	4 442 579,846
Valeur Ajoutée Brute	3 968 926,917	Impôts et Taxes et Autres Charges D'expl Charges de Personnel	112 876,342 4 726 301,442	Excedent Brut (ou insuffisance) d'Exploitation		
		Total	4 839 177,784		- 870 250,867	- 329 111,877
Excedent Brut D'Exploitation	- 870 250,867	Insuffisance Brute d'Exploitation				
Autres Produits Ordinaires	40 783,105	Autres Charges Ordinaire	52 179,961			
Charges financières nettes	518 458,331	Charges Financières	841 842,155			
Transfert & Reprise de Charges		Dotations aux Amort. & aux prov.	1 063 723,119			
		Impôt sur les résultats Ordinaires	25 912,316	Résultat des Activités Ordinaires	- 2 294 666,982	- 1 279 575,338
Total	- 311 009,431	Total	1 983 657,551			
Résultat Positif des activité Ordinaires	- 2 294 666,982	Résultat Négatif des Activités Ordin.	- 2 294 666,982			
Gains Extraordinaires	-	Pertes Extraordinaires	-			
Effet Positif des Modif.Comptable	-	Effets Négatif des modif.Comptable	-			
		Impôt / Eléments Extraord. & Modifications Comptable	1 500,000	Résultat Net après Modification Comptable	- 2 296 166,982	- 1 279 575,338
Total	-	Total	-			

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**", comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **23 596 168 DT**, un résultat déficitaire de **2 296 166 DT** et un flux d'exploitation négatif de **1 551 907 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**". Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société INDUSTRIELLE DE FILTRATION “GIF FILTER S.A” arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d’Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l’article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l’examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l’information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n’appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n’avons pas d’observations à formuler sur la conformité de la société INDUSTRIELLE DE FILTRATION “GIF FILTER S.A” avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

TUNIS, le 25 Mai 2017

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours de l'exercice 2016

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2016, les opérations suivantes :

Ventes en DT (HT)

GIF Distribution	Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Inter Equipement	Med Equipement	Trucks Gros	Inter parts
40 532,970	50 390,450	17 099,770	5 574,000	1 393,084	4 710,524	4 700,970

Achats en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Loukil Véhicules Industrielles	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 429 356,889	2 773,560	185,860	28614,614	4 819,386

Soldes au 31/12/2016

	GIF Distribution	Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Inter Equipement	Trucks Gros	Inter parts	Groupe Audio Com	Loukil Management conseil
Client	162 652,628	2 782,864	273,580	1 498,152	2 249,271	3 221,324	0	0
Fournisseur	609 007,923	4 105,917	0	0	0	0	2 947,498	4 294,018

2/ La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2016, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK, Amen Bank et STUSID. La situation de ces dites opérations à la date du 31/12/2016, se présente comme suit :

DESIGNATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MISS	13/12/2016	90	13/03/2017	400 000	8,0%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	08/12/2016	120	07/04/2017	400 000	8,0%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
AUDIOCOM	AUDIOCOM	01/10/2016	91	31/12/2016	200 000	8,0%
ETS MED LOUKIL	ETS MED LOUKIL	01/10/2016	91	31/12/2016	600 000	8,0%
SOUS-TOTAL ATTIJARI					800 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	01/12/2016	90	01/03/2017	500 000	9,5%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	15/11/2016	90	13/02/2017	300 000	8,0%
PLACEMENT AB	LIG	18/11/2016	90	16/02/2017	1 000 000	9,5%
MIDCO	MIDCO	01/10/2016	91	31/12/2016	100 000	8,0%
PLACEMENT AB	LIG	28/11/2016	90	26/02/2017	1 600 000	8,0%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 500 000	

Durant l'exercice 2016, les produits des placements sont de 518 458 DT.

-La société « Universal Auto Distributors Holding » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « GIF FILTER » prendra en charge la dette de la société « MIG ENGINEERING » envers la société « UADH » pour un montant net de 40 059 DT et ce par compensation avec la créance détenue par la société « GIF FILTER » sur la société « UADH » qui s'élevait, avant compensation, à un solde de 820 466 DT au 31 Décembre 2016.

-La société « Universal Auto Distributors Holding » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « GIF FILTER » prendra en charge la dette de la société « LOUKILCOM » envers la société « UADH » pour un montant net de 112 000 DT et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « GIF » sur la société « UADH » qui s'élève au 31 décembre 2016 à 780 407 DT, mentionnée au niveau du paragraphe précédent.

-La société « Universal Auto Distributors Holding » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « GIF FILTER » prendra en charge une partie de la dette de la société « LOUKIL INVESTMENT GROUP » envers la société « UADH » pour un montant net de 668 407 DT et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « GIF FILTER » sur la société « UADH ».

Suite à ces opérations, la créance revenant à la société « GIF FILTER » envers la société « UADH » devient nulle. Les soldes envers les 3 sociétés citées ci-haut se présentent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Société	Montant (DT)
MIG ENGINEERING	40 059
LOUKILCOM	112 000
LIG	668 407

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) la rémunération brute de l'ancien Directeur Général pour la période s'étalant entre début janvier et le 30 Décembre de l'année 2016, se présente comme suit :

- Salaires, congés payés et primes : 105 662 DT ;

L'ancien directeur général a également perçu au cours de la période susmentionnée, les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 200 Litres d'essence mensuellement.
- Une ligne GSM.

Il y'a lieu de préciser que ces avantages n'ont pas été fixés par le conseil d'administration.

En vertu de la décision du conseil d'administration du 30 Décembre 2016 ayant accepté la démission de l'ancien directeur général, ce dernier a bénéficié des avantages suivants :

- Une solde tout compte pour un montant net de 30 334 DT ;
- Don d'une voiture de tourisme Mazda CX5.

2) La société n'a pas versé de rémunérations à son nouveau Directeur Général, nommé le 30 Décembre 2016.

3) Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. La charge globale brute annuelle de ladite rémunération est de 45 000 DT.

4) La charge brute des jetons de présence alloués aux membres du Comité permanent d'audit est de 22 500 DT.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 25 Mai 2017

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016**
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	2016	2015
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B1	376 169	369 589
MOINS AMORTISSEMENT		-357 313	-340 924
TOTAL 1		18 856	28 665
ECART D'ACQUISITION		-4 962	-5 671
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B2	19 820 287	19 273 178
MOINS AMORTISSEMENT		-13 326 796	-12 790 215
TOTAL 2		6 493 491	6 482 963
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B3	85 614	185 177
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
TOTAL 3		35 614	135 177
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		6 542 999	6 641 134
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		875 217	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		7 418 216	6 641 134
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	B4	6 219 822	5 572 506
MOINS PROVISIONS		-259 440	-192 306
TOTAL 1		5 960 382	5 380 200
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	B5	5 288 807	6 242 083
MOINS PROVISIONS		-2 364 770	-2 304 384
TOTAL 2		2 924 037	3 937 699
AUTRES ACTIFS COURANTS	B6	2 849 277	1 560 716
MOINS PROVISIONS		-83 936	-46 786
TOTAL 3		2 765 341	1 513 930
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		15 917	11 586
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	B7	169 149	28 197
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	B8	4 272 153	5 941 397
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 106 979	16 813 009
TOTAL DES ACTIFS		23 525 195	23 454 143

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016**
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2016	2015
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		10 563 994	10 563 994
RESERVES CONSOLIDEES	B9	3 601 233	3 600 751
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		-747 150	539 132
RESULTATS REPORTES CONSOLIDES		-33 774	-6 426
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		13 384 303	14 697 451
RESULTAT CONSOLIDE		-2 347 032	-1 340 815
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		11 037 271	13 356 636
INTERETS MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES		617	891
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	B10	122	-158
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		11 038 010	13 357 369
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS	B11	1 549 939	1 715 573
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 549 939	1 715 573
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B12	2 354 905	2 220 206
AUTRES PASSIFS COURANTS	B13	1 514 893	1 420 151
CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B14	7 067 448	4 740 844
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		10 937 246	8 381 201
TOTAL DES PASSIFS		12 487 185	10 096 774
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		23 525 195	23 454 143

GROUPE GIF**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****AU 31 DECEMBRE 2016***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	NOTE	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	11 734 651	12 081 760
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	27 763	88 988
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		11 762 414	12 170 748
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC	R3	-816 140	-125 530
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM		215 169	-702 468
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	R4	6 687 907	7 078 760
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		392 647	429 123
CHARGES DU PERSONNEL		4 756 706	4 664 335
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	1 064 917	823 610
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		1 375 995	1 160 673
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		13 677 201	13 328 503
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		-1 914 787	-1 157 755
CHARGES FINANCIERES NETTES		922 923	513 966
PRODUITS DES PLACEMENTS		518 458	398 896
AUTRES GAINS ORDINAIRES		40 815	56 019
AUTRES PERTES ORDINAIRES		52 218	107 039
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-2 330 655	-1 323 845
IMPOTS SUR LES BENEFICES		13 755	17 127
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-2 344 410	-1 340 972
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		2 500	0
Résultat net du groupe		-2 346 910	-1 340 972
Résultat net (part des minoritaires)		122	-158
RESULTAT NET -PART DU GROUPE		-2 347 032	-1 340 815

GROUPE GIF**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	2016	2015
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		-2 347 032	-1 340 815
Ajustement pour :			
- Amortissements		789 033	793 346
- Provisions		176 621	104 330 (*)
- Reprise de provision		-13 855	-78 372 (*)
- Quotes-parts des subventions d'investissement		-6 707	-69 884
- Résorption des charges à répartir		113 119	0
Variations des :			
- Stocks		-600 972	-827 998
- Créances		1 341 524	456 117 (*)
- Autres Actifs		-1 287 588	2 003 899 (*)
- Fournisseurs et autres dettes		187 140	343 863 (*)
- Plus ou moins-values de cessions		-11 317	-2 209 (*)
- Impôt différés		-15 917	-10 023
Part des intérêts minoritaires dans le résultat		122	0
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		-1 675 829	1 372 255
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.		-691 643	-2 603 737 (*)
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.		305 819	52 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. financières		99 563	-110 677
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières		0	0
Décaissement provenant des autres actifs non courants		-988 335	0
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		-1 274 596	-2 662 414
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distribution		-500	-671 825
Encaissements provenant des emprunts		0	600 000 (*)
Remboursement d'emprunts		-228 125	-182 035 (*)
Encaissements Décaissement CNT		937 374	694 697 (*)
Subvention d'investissement			0
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		708 749	440 837
Flux de trésorerie affectés aux activités de placements		-140 951	0
Equivalent des liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		-2 382 627	-849 322
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		5 158 944	6 008 266 (*)
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u>A 01</u>	2 776 317	5 158 944 (*)

(*) *Retraitement en pro-forma*

I- INFORMATIONS GENERALES :

Le groupe GIF englobe deux sociétés :

1- GIF : La société mère :

Dénomination de la société : GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
Capital social	10 563 994Dinars divisé en : 10 563 994Actions de 1 DT chacune.
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscale	6874/X/A/M/000 (agrée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale

Dénomination de la société	GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscale	020802P

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ;
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- De l'arrêté du Ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ;
- De l'arrêté du Ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ;
- Des dispositions prévues par la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales.

2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :

2-1- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%.

2-2- Méthode de consolidation :

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

2-3- La date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été établis, à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2016, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

2-4- Les retraitements et éliminations :

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

2-5- Le traitement de l'impôt :

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés qui sont déterminés, selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

2-6- Les écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise, présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négative est effectué conformément aux § 56&57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

2-7- changements de méthodes comptables de présentation

Au 31/12/2016, le groupe GIF a opéré les changements de méthodes comptables suivants, pour améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé. Les principaux retraitements effectués sur les données comparatives de 2015, se présentent comme suit :

- La variation des fournisseurs d'immobilisations sont désormais présentés parmi les flux liés aux activités d'investissements.
- Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont présentés nets des acquisitions financés par leasing.
- Les encaissements et décaissements provenant des crédits à court terme sont désormais présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financements. La trésorerie de fin d'exercice a été ajustée par ce fait.

NOTES DU BILAN CONSOLIDES

B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

DESIGNATION	2016	2015
GIF	376 169	369 589
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	376 169	369 589

AMORT GIF		-357 313	-340 924
AMORT GIF DISTRIBUTION		0	0
	TOTAL AMORT	-357 313	-340 924
	VCN	18 856	28 665
<u>ECART D'ACQUISITION</u>			
	DESIGNATION	2016	2015
ECART D'ACQUISITION		-4 962	-5 671
	TOTAL BRUT	-4 962	-5 671
<u>B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>			
	DESIGNATION	2016	2015
GIF		19 807 036	19 259 927
GIF DISTRIBUTION		13 251	13 251
	TOTAL BRUT	19 820 287	19 273 178
AMORT GIF		-13 313 545	-12 776 964
AMORT GIF DISTRIBUTION		-13 251	-13 251
	TOTAL AMORT	-13 326 796	-12 790 215
	VCN	6 493 491	6 482 963
<u>B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</u>			
	DESIGNATION	2016	2015
GIF		77 314	179 484
GIF DISTRIBUTION		8 300	5 693
	TOTAL BRUT	85 614	185 177
PROVISION GIF		-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION		0	0
	TOTAL PROV	-50 000	-50 000
	VCN	35 614	135 177
<u>B4- STOCKS :</u>			
	DESIGNATION	2016	2015
STOCKS GIF		6 283 489	5 618 850
<i>MOINS PROVISIONS</i>		<i>-259 440</i>	<i>-192 306</i>
	TOTAL 1	6 024 049	5 426 544
STOCKS GIF DISTRIBUTION		0	0
<i>MOINS PROVISIONS</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
	TOTAL 2	0	0
MARGE SUR STOCKS		63 667	46 344
STOCKS GROUPE		6 219 822	5 572 506

MOINS PROVISIONS	-259 440	-192 306
TOTAL 3	5 960 382	5 380 200
<u>B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	5 325 007	6 346 977
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-609 008	-230 759
GIF DISTRIBUTION	735 460	283 353
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-162 652	-157 488
TOTAL DES CREANCES GROUPE	5 288 807	6 242 083
PROVISION GIF	-2 343 020	-2 284 537
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-21 750	-19 847
TOTAL DES PROVISIONS	-2 364 770	-2 304 384
<u>B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	2 718 338	1 441 361
GIF DISTRIBUTION	131 447	120 328
ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-508	-973
Provision	-83 936	-46 786
TOTAL	2 765 341	1 513 930
<u>IMPOTS DIFFERES ACTIFS :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
IMPOTS DIFFERES	15 917	11 586
TOTAL	15 917	11 586
<u>B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	169 149	28 197
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	169 149	28 197
<u>B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	4 271 131	5 813 846
GIF DISTRIBUTION	1 022	127 551
TOTAL	4 272 153	5 941 397
<u>B9- RESERVES CONSOLIDES:</u>		
DESIGNATION	2016	2015

GIF	3 598 639	3 598 158
GIF DISTRIBUTION	2 594	2 593
TOTAL	3 601 233	3 600 751
<u>B10- Intérêts minoritaires :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
Capital	1 000	1 000
RESULTATS REPORTEES	617	891
RESULTAT DE L'EXERCICE	122	-158
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	1 739	1 733
<u>B11- EMPRUNTS :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	1 549 939	1 715 573
GIF DISTRIBUTION	0	0
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	0	0
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	1 549 939	1 715 573
<u>B12- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	2 935 627	2 380 967
GIF DISTRIBUTION	190 938	227 485
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-609 008	-230 759
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-162 652	-157 487
TOTAL	2 354 905	2 220 206
<u>B13- AUTRES PASSIFS COURANTS :</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	1 481 752	1 402 311
GIF DISTRIBUTION	33 649	18 813
ANNULATION DU SOLDE AVANCE CLT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-508	-973
TOTAL	1 514 893	1 420 151
<u>B14- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS</u>		
DESIGNATION	2016	2015
GIF	6 497 148	4 533 359
GIF DISTRIBUTION	570 300	207 485
TOTAL	7 067 448	4 740 844

NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT :**R1- REVENUS**

DESIGNATION	2016	2015
REVENUS GIF	11 724 722	12 077 528
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	-40 533	-61 288
REVENU GIF DISTRIBUTION	1 592 990	1 301 923
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-1 542 528	-1 236 403
TOTAL	11 734 651	12 081 760

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

DESIGNATION	2016	2015
GIF	27 763	88 988
GIF DISTRIBUTION	0	0
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT. ECART D'ACQUISITION	0	0
TOTAL	27 763	88 988

R3- VARIATIONS ST. PF ET ENCOURS :

DESIGNATION	2016	2015
GIF	-664 638	-920 713
GIF DISTRIBUTION	0	46 371
VARIATION DE LA MARGE	-63 667	46 344
TOTAL	-600 971	-827 998

R4- ACHAT MATIERES PREMIERES :

DESIGNATION	2016	2015
GIF	6 823 237	7 212 235
GIF DISTRIBUTION	1 447 732	1 164 216
ANNULATION ACHAT GIF AU PRES D'GIF DISTRIBUTION	-1 542 528	-1 236 403
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AUPRES DE GIF	-40 532	-61 288
TOTAL	6 687 907	7 078 760

R5- DOTATION AUX AMORT&PROV :

DESIGNATION	2016	2015
GIF	1 063 723	824 265
GIF DISTRIBUTION	1 903	54
AMORT. ECART D'ACQUISITION	-709	-709
TOTAL	1 064 917	823 610

NOTE DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie arrêté au 31/12/2016, fait ressortir une variation négative de trésorerie de 2 382 627DT provenant des :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevant à -1 675 829DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevant à -1 274 596DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevant à 708 749DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de placements s'élevant à -140 951DT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **GIF FILTER** », arrêtés au 31 Décembre 2016 comprenant le bilan, ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **23 525 195DT** et un résultat déficitaire du groupe de **2 346 910DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans le groupe, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **GIF FILTER** », arrêtée au 31 Décembre

2016 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés, telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 25 Mai 2017

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

FMBZ KPMG

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 Décembre 2016 (Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT(*)	3	103 804	1 810
Créances sur les établissements bancaires et financiers(*)	4	40 469 226	93 383 308
Créances sur la clientèle	5	211 591 294	249 340 040
Portefeuille-titres commercial	6	2 670 195	418 899
Portefeuille d'investissement(*)	7	5 815 546	4 341 331
Valeurs immobilisées(**)	8	20 861 736	4 246 058
Autres actifs (*)	9	7 681 290	4 902 374
TOTAL ACTIF		289 193091	356 633 820
Passifs			
Banque centrale et CCP		0	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		13 954	15 403
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 319 186	2 830 709
Emprunts et ressources spéciales	11	99 573 956	165 626 460
Autres passifs	12	13 903 364	20 912 705
TOTAL PASSIF		116810 460	189 385 277
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	150 000 000
Prime d'émission		-	-
Réserves consolidées		15 731 506	10 919 747
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres consolidés		649 464	639 638
Résultats reportés consolidés		431 684	159 042
Effets des modifications Comptables (**)		200 370	495 734
Total des capitaux propres consolidés avant résultat		167 233024	162 434 161
Résultat consolidé		5 122 075	4 789 037
Total des capitaux propres consolidés		172 355099	167 223 198
Intérêts des minoritaires		27 532	25 345
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	172 382631	167 248 543
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		289 193091	356 633 820

(*) : Retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(**) : Colonne comparative retraitée suite correction d'erreurs(Cf. Note2-15)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
Exercice clos le 31 Décembre 2016

(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		-	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		14 261 340	9 387 075
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		6 976 905	12 958 145
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		21 238 245	22 345 220
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	30	22 527 381	29 710 807
Intérêts à échoir sur contrats actifs	29	31 176 717	39 969 100
<i>Total des engagements reçus</i>		53 704 098	69 679 907

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015(*)
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Marges et revenus assimilés	14	23 966 469	24 670 270
Commissions (en produits)	15	913 808	1 107 603
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	2 497
Revenus du portefeuille d'investissement	16	207 010	139 748
<i>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</i>		25 087 287	25 920 118
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	(8 198 082)	(13 263 295)
Commissions encourues		(99 967)	(88 616)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(5 883)	(10 628)
<i>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</i>		(8 303 932)	(13 362 539)
<i>Produit Net Bancaire</i>		16 783 355	12 557 579
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(4 071 534)	(2 443 372)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	(304 779)	(77 015)
Frais de personnel	20	(3 928 593)	(3 311 171)
Charges générales d'exploitation	21	(1 711 970)	(1 578 968)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations(**)	22	(450 814)	(229 042)
<i>Résultat d'exploitation</i>		6 315 665	4 918 011
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-
Impôts sur les bénéfices (**)	23	(679 630)	(126 612)
<i>Résultat des activités ordinaires</i>		5 636 035	4 791 399
Eléments extraordinaires		(511 774)	-
<i>Résultat Net</i>		5 124 261	4 791 399
Part des intérêts minoritaires		(2 186)	(2 362)
<i>Résultat consolidé</i>		5 122 075	4 789 037
Effet des modifications comptables - net d'impôts (**)		200 370	495 734
<i>Résultats consolidés après modifications comptables</i>		5 322 445	5 287 133

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(**) : Données comparatives retraitées suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Exercice Clos le 31 Décembre 2016
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités d'exploitation			
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)(*)		149 561 863	155 443 798
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(9 084 226)	(13 904 116)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5 000 000)	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-
Titres de placement (*)		(723 529)	(290 775)
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créiteurs divers		(109 021 254)	(138 381 758)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		90 613	(279 298)
Restitution de la TVA		-	-
Impôt sur les bénéfices payés		-	(1 853 419)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25	25 823 467	734 432
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 288	207 578
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 341 679)	(1 825 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(15 312 630)	7 625
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	26	(16 621 021)	(1 609 797)
Activités de financement			
Emission d'actions		-	120 000 000
Emission d'emprunts		-	66 931 483
Remboursement d'emprunts		(65 124 049)	(92 863 611)
Augmentation \ diminution ressources spéciales			-
Dividendes versés			(2 600 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	27	(65 124 049)	91 467 872
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-
Variation de trésorerie		(55 921 603)	90 592 507
Trésorerie au début de l'exercice (*)		93 165 740	2 573 233
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	24	37 244 137	93 165 740

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf.Note 2-14)

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016 :

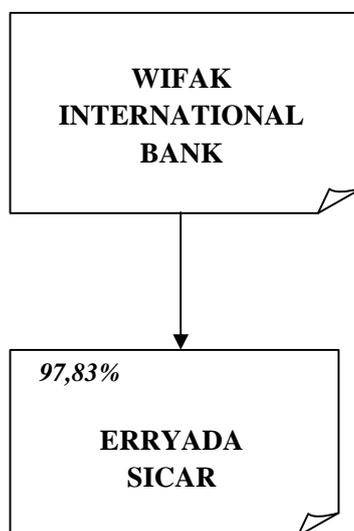
NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de **20 millions** de dinars à **150 millions** de dinars.

Le groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRYADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **WIFAKINTERNATIONAL BANK** relatifs à l'exercice 2016 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** à savoir **ERRYADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **ERRYADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRYADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les

écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe **WIFAK INTERATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

Actif	Retard	Taux minimum à appliquer par classe
<i>A : Actifs courants</i>		-
<i>B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
<i>B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
<i>B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
<i>B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur des biens donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFAK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFAK INTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
- Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N)
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2013-2015 :

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes récupérables. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Assujettie partiel à la TVA depuis sa transformation en banque, la Banque détermine annuellement le *prorata de déduction* de la TVA (Chiffre d'affaires soumis à la TVA/Total Chiffres d'affaire de la banque). La TVA récupérable est celle déterminée par l'application du *prorata de déduction*. *Le reliquat fera partie des charges et /ou des immobilisations. En 2016, le prorata de déduction est égal à 100%.*

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A récupérable par l'application du *prorata de déduction* facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2016.

2-13 : Faits saillants de la période :

- La poursuite de l'activité de la banque focalisée, sur le produit IJARA jusqu'à l'achèvement de la mise en place de l'infrastructure institutionnelle et la diversification de l'activité.
- L'avancement des travaux d'implémentation du Global Banking entamée depuis mars 2016.
- L'avancement dans la mise en place des politiques d'intervention et des process.
- L'avancement dans l'implémentation du réseau de la banque notamment le choix des sites et l'entame des travaux d'aménagement.
- L'acquisition d'un terrain à Médenine destiné à abriter le siège social de la Banque.
- La conclusion d'un contrat en vue de l'acquisition de la mise en place d'un DATA CENTER.
- Le renforcement des ressources humaines de la banque par le recrutement d'experts métiers conforté par le lancement d'un programme de formation adéquat en faveur de l'ensemble du personnel.
- L'amorce du processus d'adhésion et d'intégration dans le réseau bancaire.
- L'amélioration de la notation de Wifak Bank par Fitch Rating de BBB- à AA+ avec perspectives stables.

- La tenue de la Assemblée Générale Ordinaire de Wifak Bank qui a approuvé les états financiers au titre de l'exercice 2015 et a institué le Comité charaïque tout en désignant ses membres.

2-14 : Changement de méthode de présentation

Les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2015 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Le solde des fonds détenues au niveau des caisses de la banque sont présentés au niveau de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ». Au 31/12/2015, Le solde de la caisse s'élevant à **1 810 DT** est présenté parmi les « Créances sur les établissements bancaires et financiers »
- Les états financiers au 31/12/2016 font apparaître au niveau de la rubrique « Portefeuille d'investissement » les produits courus et non échus qui y sont rattachés. Les états financiers publiés au 31/12/2015 font apparaître ces produits parmi les « Autres actifs » pour un montant de **12 471 DT**.
- La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » telle que présentée au niveau de l'état de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2015 renferme la valeur du portefeuille des effets remis à l'encaissement et du portefeuille titre commercial. Au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2016, cette rubrique est composée du solde de la liquidité détenue chez les établissements bancaires et la BCT, des encours obtenus de chez eux, des placements très liquides (titres SICAV) ainsi que du solde de la caisse.

Le solde des effets à l'encaissement et du portefeuille titre commercial s'élevant au 31/12/2015 respectivement à **32 280 DT** et à **418 899 DT** affecte ainsi, au niveau des données comparatives relatives aux situations arrêtées à ces dates, les rubriques « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les intérêts » et « Titres de placement »

Pour le besoin de comparabilité, les données comparatives au niveau du bilan, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatives à l'exercice 2015 ont été retraitées.

2-15 : Correction d'erreurs

Le local de l'agence de Tunis de la société **WIFAK BANK** comptabilisé parmi les immobilisations corporelles, au niveau de la rubrique des notes aux états financiers « Construction », pour une valeur brute s'élevant à **795 024 TND** est amorti sur la base de sa valeur totale comprenant le coût du terrain ainsi que celui de la construction.

Conformément à la norme comptable n° 5, le coût d'acquisition de ce local devrait être réparti entre « coût du terrain » et « coût de la construction » sur la base de la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

La répartition du coût d'acquisition ainsi que de l'amortissement cumulé jusqu'au 31/12/2016 sur la base du rapport d'expertise établi à la date d'acquisition dudit local se présente ainsi :

Désignation	Terrain	Construction	Total
Valeur comptable brute			795 024
Juste valeur (selon rapport d'expertise)	636 250	195 000	831 250
Valeur comptable brute ajustée selon rapport d'expertise	608 522	186 502	795 024
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2014	277 836	85 152	362 988
Dotations comptabilisée 2015	30 426	9 325	39 751
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2015	308 262	94 477	402 739
Dotations comptabilisée 2016	30 426	9 325	39 751
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2016	338 688	103 802	442 490

Les données comparatives relatives à l'exercice 2015 ont été affectées comme suit :

Rubrique	Signe du solde	Solde 31/12/2015	Ajustement	Solde 31/12/2015 retraité
Valeurs immobilisées	D	3 937 796	308 262	4 246 058
Effet des modifications comptables	C	(315 141)	(180 593)	(495734)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	D	259 468	(30 426)	229 042
Autres passifs	C	(20 804 813)	(107 892)	20 912 705
Charge d'impôt	D	115 963	10 649	126 612
Total			0	

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présente au 31/12/2016 comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Avoirs détenus chez la BCT	99 583	-
Caisse(*)	4 221	1 810
Total	<u>103 804</u>	<u>1 810</u>

(*) : Colonne comparative retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques (*)	35 160 561	93 179 333
Créances rattachés – Comptes de dépôts	347 705	234 172
Certificats de Leasing	5 000 000	-
Créances rattachées – Certificats de Leasing	23 437	-
Effets remis à l'encaissement	-	32 280
Total (*)	<u>40 531 703</u>	<u>93 445 785</u>
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	(62 477)
Créances nettes	<u>40 469 226</u>	<u>93 383 308</u>

(*) : Colonne comparative retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 décembre 2016, a atteint **211 591 294 DT** contre **249 340 040 DT** au 31 décembre 2015, enregistrant une diminution de **37 748 746 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Créances IJARA : Encours Financiers	208 369 582	243 652 591
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	904 800	763 107
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 249 397	17 994 960
Effet remis à l'encaissement	141 186	21 821
Marges constatées d'Avance	(1 082 126)	(1 193 394)
S/Total	227 582 839	261 239 085
Marges réservées	(1 296 172)	(817 346)
Provisions – créances sur la clientèle	(14 695 373)	(11 081 699)
	(15 991 545)	(11 899 045)
Solde	211 591 294	249 340 040

5.1 : Evolution de l'en cours

L'évolution des encours financiers des contrats IJARA au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	<u>Montant</u>
Encours au 31/12/2015	243 652 591
Investissements de l'exercice	70 779 010
Encours des contrats conclus suite relocation	3 548 230
Consolidation d'impayés	195 433
Capital facturé	(102 747 367)
Encours des contrats reloués	(3 656 659)
Cessions à la fin du contrat (Valeur résiduelle)	(408)
Cessions anticipées	(276 641)
Rachats anticipés	(3 124 607)
Encours au 31/12/2016	208 369 582

5.2 Analyse de l'encours par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>
	<u>31/12/2016</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	
à recevoir dans moins d'1 an	94 607 045
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	132 893 710
à recevoir dans plus de 5 ans	2 729 477
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>230 230 232</u>
Produits financiers non acquis	
à recevoir dans moins d'1 an	15 939 195
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 908 617
à recevoir dans plus de 5 ans	328 905
Total des produits financiers non acquis	<u>31 176 717</u>
Valeurs résiduelles	44 966
Encours des contrats suspendus	9 271 101
Contrats en attente de mise en force	904 800
Encours financiers des contrats IJARA	<u>209 274 382</u>

5.3 Analyse de l'encours par secteur d'activité

Secteur	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>AGRICULTURE</i>	40 068 695	44 633 837
<i>BTP</i>	36 230 719	38 591 195
<i>INDUSTRIE</i>	40 020 797	46 812 126
<i>TOURISME</i>	5 080 508	10 947 577
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	86 968 863	102 667 856
Total	<u>208 369 582</u>	<u>243 652 591</u>

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	122 554 914	70 938 652	1 743 843	1 095 839	12 036 334	208 369 582
Impayés	47 158	8 006 466	404 396	655 960	6 893 176	16 007 156
Avances et acomptes reçus (a)	(2 953 899)	(1 524)	0	(9 924)	(353 839)	(3 319 186)
Autres créances	210 391	770 430	75 456	111 248	2 074 716	3 242 241
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(2 696 350)	8 775 372	479 852	757 284	8 614 053	15 930 211
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	119 858 564	79 714 024	2 223 695	1 853 123	20 650 387	224 299 793
Produits réservés	15	18 377	58 699	105 663	1 113 418	1 296 172
Provisions suivant circulaire 91-24			63 050	289 711	12 577 689	12 930 450
Provisions additionnelles					60 523	60 523
Provisions collectives		1 704 400				1 704 400
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES		1 722 792	121 749	395 374	13 751 630	15 991 545
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>			1%	0,83%	9,21%	
			11%			
<i>Taux des créances classées au 31/12/2015</i>			0,1%	0,15%	5,41%	
			5,65%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>			5,48%	21,34%	66,59%	
			57,7%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2015</i>			5,64%	20,93%	74,76%	
			72%			

(a) : Présenté au passif du bilan sous la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle

NOTE 6: PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial s'élève au 31 décembre 2016 à **2 670 195 DT** contre **418 899 DT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille titres	807 719	418 899
Placements SICAV	1 993 726	-
Portefeuille titre commercial brut	2 801 445	418 899
Provision (a)	(131 250)	-
	2 670 195	418 899

(a) Provision relative aux titres SOMOCER acquis en 2016.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation (a)	5 630 541	3 988 860
Fonds d'investissement (b)	490 000	490 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000
Créances rattachées à l'emprunt obligataire(*)	7 005	12 471
Valeur brute	6 327 546	4 691 331
Provision (c)	(512 000)	(350 000)
Valeur Nette	5 815 546	4 341 331

(*) : Colonne retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12,3%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100		-
Société les céramiques du sud	200 000	5	1 000 000	2013	8,33%
Société Eurocycle	17 857	11,2	125 760	-	-
Société SOTEMAIL	200 000	2,5	500 000	2013	0,76%
Banque d'Affaire de Tunisie BAT	5 000	100	500 000	2015	6,74%
Société JOB BETON	160 000	10	1 600 000	2015	30,65%
Société OFFICE PLAST	134 530	2,23	300 002	2015	3,06%
	158 606	3,1	491 679	2016	5,02%
Société SNACKS SA	55 000	10	550 000	2016	26,89%
Société SERFIM	3 000	100	300 000	2016	18,18%
TOTAL			5 630 541		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2016 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	490.000		

(c) Les provisions affectées au portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Participation SERPSUD	40 000	40 000
Participation SERPSUD (à travers fond géré SODIS SICAR)	60 000	60 000
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
Participation MEDFOOD (à travers fond géré SODIS SICAR)	150 000	150 000
Participation SOTEMAIL	162 000	-
Total provisions	512 000	350 000

NOTE 8: VALEURS IMMOBILISEES

La valeur brute des Valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2016 à **20 861 736 DT.**

Le détail de ces valeurs au 31 décembre 2016 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2016
	au 31/12/2015	Acquisition du	Cession - Reclassements	au 31/12/2016	au 31/12/2015 (*)	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements (*)	au 31/12/2016	
Logiciels	104 997	-	-	104 997	101 718	1 114	-	102832	2 165
Licences	53 520	483 410	-	536 930	46 766	84 365	-	131 131	405 799
Immobilisations incorporelles	158 517	483 410	-	641 927	148 484	85 479	-	233 963	407 964
Terrains (*)	(*) 2 900 290	1 904 184	-	4 804 474	-	-	-	-	4 804 474
Constructions (*)	(*) 979 901	-	-	979 901	(*) 192 889	48 995	-	241 884	738 017
Agenc. & Aménag. Des Constructions	142 184	-	-	142 184	91 078	9 380	-	100 458	41 726
Installations générales A.A.I Divers	181 428	936	-	182 364	88 617	16 605	-	105 222	77 142
Matériel de transport	657 400	262 980	-	920 380	564 796	77 646	-	642 442	277 938
Matériel informatique	405 074	333 313	-	738 387	236 918	43 643	-	280 561	457 826
Equipements de bureau	166 383	-	-	166 383	126 156	8 994	-	135 150	31 233
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	460	98	-	558	424
Immobilisations corporelles	5 433 642	2 501 413	-	7 935 055	1 300 914	205 361	-	1 506 275	6 428 780
Immobilisations incorporelles en cours	-	1 700 976	-	1 700 976	-	-	-	-	1 700 976
Immobilisations corporelles en cours	-	5 294 118	-	5 294 118	-	-	-	-	5 294 118
Avances sur immobilisations	103 298	6 926 600	-	7 029 898	-	-	-	-	7 029 898
TOTAUX	5 695 457	16 906 517	-	22 601 974	1 449 398	290 840	-	1 740 238	20 861 736

(*) : La valeur brute et les amortissements cumulés au 31/12/2015 des postes « Terrains » et « Construction » sont retraités à des fins de comparaison (Cf. Note 2-15)

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :
(en DT)

	31/12/ 2016	31/12/2015
Charges à répartir (a)	3 694 544	729 706
Avances aux fournisseurs	45 993	35 954
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	74 810	78 591
Crédit de TVA à reporter	190 524	46 258
Etat, impôts et taxes	1 497 401	1 484 255
TVA à régulariser	597 454	512 235
Personnel avances	21 694	22 834
Compte d'attente	210 624	284 937
Débiteurs divers	47 797	4 238
Dépôt et cautionnement versées	407 343	397 943
Charges constatées d'avance	317 026	215 764
Produits à recevoir (*)	634 269	695 810
Prêt fonds social, échéances à (+) d'un an	247 791	299 488
Actifs d'impôts différés	256 150	122 500
Autres comptes actifs – Clients des sociétés du groupe	36 640	112 771
TCL à régulariser	88 159	88 159
TOTAL VALEUR BRUTE (*)	8 368 219	5 131 443
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(686 929)</i>	<i>(229 069)</i>
TOTAL NET (*)	7 681 290	4 902 374

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir se présentent comme suit :

Désignation	VB au 01/01/2016	Dépenses 2016	VB au 31/12/2016	Cumul résorptions au 31/12/2015	Résorption n 2016 (**)	Cumul résorption s au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	810 040	107 934	917 974	223 420
Dépenses liées à l'augmentation du capital	448 082	2 305 777	2 753 859	54 994	143 514	198 508	2 555 351
Dépenses liées à la mise en place du système d'information	-	51 558	51 558	-	-	-	51 558
Dépenses liées à la communication	-	16 051	16 051	-	-	-	16 051
Location des agences	-	448 325	448 325	-	-	-	448 325
Dépenses liées à l'organisation	-	302 523	302 523	-	-	-	302 523
Dépenses liées au système monétique	-	6 001	6 001	-	-	-	6 001
Dépenses liées au système SWIFT	-	11 852	11 852	-	-	-	11 852
Dépenses liées au système de télécompensation	-	79 213	79 213	-	-	-	79 213
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	278 201	5 014	283 215	250
Total	1 872 941	3 221 300	5 094 241	1 143 235	256 462	1 399 697	3 694 544

(**) : Les résorptions de l'exercice sont comptabilisés à concurrence de **159 975 DT** parmi les « Dotations aux amortissements des immobilisations propres et aux résorptions des charges à répartir » et de **96 487 DT** parmi les « intérêts encourus et charges assimilées ».

NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :
(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes reçus des clients	3 319 186	2 830 709
Total	3 319 186	2 830 709

La ventilation, au 31/12/2016, des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>				
Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Comptes à vue	-	-	-	-	-
Compte d'épargne	-	-	-	-	-
Comptes de dépôts participatifs	-	-	-	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	3 319 186	-	-	-	3 319 186
Total	3 319 186	-	-	-	3 319 186

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2016 la somme de **99 573 956DT** contre **165 626 460 DT** au 31 Décembre 2015. Le détail est comme suit :

(en DT)

		31/12/2016	31/12/2015
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	34 817 373	60 253 075
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	60 926 754	90 115 101
Billets de trésorerie		2 000 000	12 500 000
Dettes rattachées	(c)	1 829 829	2 758 284
TOTAL		99 573 956	165 626 460

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2016 s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000
Emprunt Amen Bank	7 680 762	11 140 650
Emprunts BH	1 955 761	2 968 585
Emprunts BT	800 000	2 400 000
Emprunts ATB	3 400 000	5 653 948
Emprunts BTE	1 977 233	2 986 808
Emprunts STB	0	3 503 831
Emprunts BTL	1 500 000	2 500 000
Emprunts ABC Bank	2 753 617	4 399 253
Emprunts BNA	3 750 000	6 700 000
Emprunts QNB	7 000 000	10 000 000
TOTAL	34 817 373	60 253 075

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2016 s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	56 926 754	82 115 101
TOTAL	60 926 754	90 115 101

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

La ventilation, au 31/12/2016, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>				
Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	16 329 770	44 605 930	36 808 426	-	97 744 127
Total	16 329 770	44 605 930	36 808 426	-	97 744 127

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en D.T)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
B.T8	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
B.T9	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
B.T10	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
B.T11	1 500 000	750 000	0	300 000	450 000	300 000	150 000
B.T12	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
B.T13	500 000	250 000	0	100 000	150 000	100 000	50 000
	12 000 000	4 800 000	0	2 400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
BTE 4	5 000 000	3 922 890	0	936 082	2 986 808	1 009 575	1 977 233
	5 000 000	3 922 890	0	936 082	2 986 808	1 009 575	1 977 233
STB 5	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 6	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 7	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 8	3 000 000	952 084	0	648 253	303 831	303 831	0
STB 9	2 000 000	600 000	0	400 000	200 000	200 000	0
STB 10	1 000 000	300 000	0	200 000	100 000	100 000	0
STB 11	1 000 000	400 000	0	200 000	200 000	200 000	0
STB 12	3 000 000	1 200 000	0	600 000	600 000	600 000	0
STB 13	6 000 000	2 400 000	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0
	25 000 000	8 552 084	0	5 048 253	3 503 831	3 503 831	0
BTL 6	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
BTL 7	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	5 000 000	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 000 000	1 500 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000	336 586	0	336 586	0	0	0
ATTIJARI.B 12	1 000 000	168 311	0	168 311	0	0	0
	3 000 000	504 897	0	504 897	0	0	0
BNA 1	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
BNA 2	4 000 000	1 000 000	0	800 000	200 000	200 000	0
BNA 3	3 000 000	750 000	0	600 000	150 000	150 000	0
BNA 4	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BNA 5	1 000 000	350 000	0	200 000	150 000	150 000	0
BNA 6	1 000 000	350 000	0	200 000	150 000	150 000	0
BNA 7	5 000 000	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 000 000	1 750 000
BNA CUN 1	5 000 000	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
	25 000 000	11 700 000	0	5 000 000	6 700 000	2 950 000	3 750 000
BH 09	5 000 000	3 911 746	0	943 161	2 968 585	1 012 824	1 955 761
	5 000 000	3 911 746	0	943 161	2 968 585	1 012 824	1 955 761

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
ATB9	2 000 000	500 000	0	400 000	100 000	100 000	0
ATB10	1 500 000	375 000	0	300 000	75 000	75 000	0
ATB11	1 500 000	394 736	0	315 789	78 947	78 947	0
ATB12	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB13	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
ATB14	2 000 000	2 000 000	0	400 000	1 600 000	400 000	1 200 000
	15 000 000	8 669 736	0	3 015 789	5 653 947	2 253 947	3 400 000
ABC 5	2 000 000	666 667	0	666 667	0	0	0
ABC 6	1 000 000	333 333	0	333 333	0	0	0
ABC 10	7 000 000	5 152 995	0	1 354 587	3 798 408	1 435 692	2 362 716
ABC 11	1 000 000	781 812	0	189 918	591 894	200 993	390 901
ABC 15	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
ABC 16	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	13 000 000	8 934 807	0	4 544 505	4 390 302	1 636 685	2 753 617
AMEN BANK28	1 000 000	113 597	0	113 597	0	0	0
AMEN BANK29	1 000 000	112 821	0	112 821	0	0	0
AMEN BANK30	1 000 000	113 066	0	113 066	0	0	0
AMEN BANK31	1 000 000	273 599	0	217 568	56 031	56 031	0
AMEN BANK32	1 000 000	273 791	0	217 656	56 135	56 135	0
AMEN BANK33	2 000 000	763 331	0	427 147	336 184	336 184	0
AMEN BANK34	1 000 000	382 129	0	213 785	168 344	168 344	0
AMEN BANK35	1 000 000	416 509	0	205 363	211 146	211 146	0
AMEN BANK36	1 000 000	450 000	0	200 000	250 000	200 000	50 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 428 570	0	285 714	1 142 856	285 713	857 143
AMEN BANK38	2 000 000	1 500 000	0	285 714	1 214 286	285 715	928 571
AMEN BANK39	2 000 000	1 571 428	0	285 714	1 285 714	285 714	1 000 000
AMEN BANK40	2 000 000	1 571 430	0	285 715	1 285 715	285 715	1 000 000
AMEN BANK41	2 000 000	1 571 430	0	285 715	1 285 715	285 715	1 000 000
AMEN BANK42	1 500 000	1 441 196	0	263 101	1 178 095	283 326	894 769
AMEN BANK43	1 500 000	1 426 935	0	296 687	1 130 248	319 547	810 701
AMEN BANK44	2 000 000	1 912 184	0	371 999	1 540 185	400 607	1 139 578
	25 000 000	15 322 016	0	4 181 362	11 140 654	3 459 892	7 680 762
QNB 1	4 000 000	3 400 000	0	800 000	2 600 000	800 000	1 800 000
QNB 2	3 000 000	2 550 000	0	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
QNB 3	3 000 000	2 550 000	0	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
QNB 4	3 000 000	2 700 000	0	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
QNB 5	2 000 000	1 800 000	0	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
	15 000 000	13 000 000	0	3 000 000	10 000 000	3 000 000	7 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	26 500 000	0	2 500 000	24 000 000	24 000 000	0

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	0	500 000	500 000	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0
	37 000 000	37 000 000	0	2 500 000	34 500 000	34 500 000	0
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	0	8 500 000	0	0	0
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
	11 500 000	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
Takafulia 1	2 000 000	1 500 000	0	500 000	1 000 000	1 000 000	0
Takafulia 5	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
	4 000 000	3 500 000	0	2 500 000	1 000 000	1 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	12 000 000	0	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
	40 000 000	16 000 000	0	8 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
Crédit Moudharba 1	250 000	250 000	0	250 000	0	0	0
Crédit Moudharba 2	300 000	300 000	0	300 000	0	0	0
Crédit Moudharba 3	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	1 050 000	1 050 000	0	1 050 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
BT QNB 2	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
Hifadh 1	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
Hifadh 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
Hifadh 3	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	12 500 000	12 500 000	0	10 500 000	2 000 000	2 000 000	0
TOTAL	254 050 000	162 868 176	0	65 124 049	97 744 127	62 926 754	34 817 373

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2016 a atteint **13 903 364 DT** contre **20 912 705 DT** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	1 752 287	5 180 247
Fournisseurs factures non parvenues	471 398	1 588 417
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	2 724 116	10 800 770
Fournisseurs divers	1 686 358	161 423
Dettes provisionnées pour congés payés	238 549	548 700
Personnel, rémunérations dues	58 836	1 230
Avance sur TFP	70 038	41 940
Etat impôts et taxes	1 303 405	511 594
Organismes sociaux	462 136	137 611
Charges à payer	2 780 182	1 208 958
Compte d'attente	271 620	33 108
Assurances	-	673
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	1 055 463	434 357
Etat, autres impôts et taxes (Contribution conjoncturelle)	544 168	-
Assurance clients	223 671	174 929
Provision pour indemnité de départ à la retraite	241 971	88 748
Créditeurs divers	19 166	-
TOTAL (*)	13 903 364	20 912 705

(*) : Données comparatives Retraité à des fins de comparaison suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2016 se sont élevés à **172 355 099 DT** contre **167 223 198 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Capital	150 000 000	150 000 000
Réserves légales consolidés	1 611 792	1 352 230
Fonds social	649 464	639 638
Réserves pour réinvestissements exonérés	12 310 000	7 810 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves consolidés	1 809 713	1 757 517
Résultats reportés consolidés	431 684	159 042
Effet des modifications comptables(**)	200 370	495 734
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	167 233 024	162 434 161
Résultat consolidé de la période(**)	5 122 075	4 789 037
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT AFFECTATION – Part du groupe	172 355 099	167 223 198
INTERETS DES MINORITAIRES	27 532	25 345

(**) : Colonne comparative retraitée suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

Le résultat par action consolidé se présente ainsi comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Résultat par action	0,166	1,159

Les intérêts des minoritaires présentent le détail suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Parts des minoritaires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	5 346	2 983
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	2 186	2 362
Total	27 532	25 345

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 Décembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2014 avant retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	-	4 285 558	44 527 225
Retraitement 2014 – Effet des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-	-	-	155 050	160 091	315 141
Retraitement 2014 – Effet Correction d'erreur (**)								180 593		180 593
Solde au 31 Décembre 2014 après retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	335 643	4 445 649	45 022 959
Augmentation de Capital Social	130 000 000	(9 500 000)	-	-	-	(500 000)	-	-	-	120 000 000
Reclassement 2015 - Effet des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-	-	-	160 091	(160 091)	-
Affectation du résultat 2014	-	-	212 413	-	1 400 000	112 517	(39 372)	-	(1 685 558)	-
Dividendes versés en 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 600 000)	(2 600 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	11 202	-	-	-	-	-	11 202
Résultat au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	4 769 260	4 769 260
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	495 734	4 769 260	167 203 421
Retraitement 2015 – Effet Correction d'erreur (**)	-	-	-	-	-	-	-	-	19 777	19 777
Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement	150 000 000	-	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	495 734	4 789 037	167 223 198
Affectations du résultat 2015	-	-	259 562	-	4 500 000	52 196	272 642	(315 141)	(4 769 260)	-
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur (**)								19 777	(19 777)	-
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	9 826	-	-	-	-	-	9 826
Résultat au 31 Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	5 122 075	5 122 075
Solde au 31 Décembre 2016	150 000 000	-	1 611 792	649 464	12 310 000	2 029 713	431 684	200 370	5 122 075	172 355 099

(*) : Modification comptable comptabilisée en 2015

(**) : Modification comptable suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

Les revenus se sont élevés au 31/12/2016 à **23 966 469 DT** contre **24 670 270 DT** au 31/12/2015 accusant ainsi une diminution de l'ordre de 703 801 DT, soit de 2,85%.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus d'Ijara	22 652 771	23 636 101
Variation des produits réservés	(478 827)	(153 095)
Autres Produits IJARA	-	927 078
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	1 792 525	260 186
Total	23 966 469	24 670 270

NOTE 15 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2016 est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Frais de rejet	429 742	420 081
Frais de dossiers et de suivi	159 244	246 133
Frais de résiliation, rachat et cession	315 916	409 389
Commissions d'étude	8 906	32 000
Total	913 808	1 107 603

NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **207 010 DT** au 31/12/2016 contre **139 748 DT** au 31/12/2015 soit une augmentation de **67 262 DT**.

NOTE 17 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **8 198 082 DT** au 31/12/2016 contre **13 263 295 DT** au 31/12/2015, soit une variation de (-) **5 065 213 DT**. Il représente les charges financières sur les crédits obtenus.

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **4 071 534 DT** contre **2 443 372 DT** au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

(en DT)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	4 640 293	3 036 295
Dotations aux provisions collectives	434 293	200 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	457 413	95 797
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 460 465)	(847 689)
Reprise sur provision sur autres actifs	-	(149 096)
Pertes sur créances	-	108 065
TOTAL	4 071 534	2 443 372

NOTE 19 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique a atteint **304 779 DT** au 31 Décembre 2016 contre **77 015 DT** au 31 Décembre 2015.

NOTE 20 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

(En DT)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Salaires et compléments de salaires	4 102 665	2 688 101
Dotations aux provisions pour congés à payer	236 365	56 566
C.N.S.S	815 864	493 901
Accident de travail	24 044	11 708
Assurance groupe	126 750	41 349
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	64 686	19 546
Total des charges de personnel	5 370 374	3 311 171
Transfert de charges (*)	(1 441 781)	-
Total des charges de personnel	3 928 593	3 311 171

(*) : il s'agit des charges transférées en « charges à répartir » et « Système d'Information encours ».

NOTE 21 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2016 à **1 711 970 DT** contre **1 578 968 DT** au 31 décembre 2015. Elles sont analysées comme suit :

(en DT)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achat fournitures	173 630	119 184

Carburant	58 585	48 317
Impôts et taxes	242 842	212 046
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	338 697	413 734
Frais postaux et télécommunication	172 644	153 730
Entretien, réparation et maintenance	223 504	181 393
Déplacements, missions et réceptions	93 052	80 753
Dons et subventions	6 325	11 000
Location	116 038	100 152
Jetons de présence	93 125	106 875
Charges BVMT & STICODEVAM	52 562	32 355
Publicité publication et relations publiques	40 769	39 954
Primes d'assurance	37 087	36 550
Etude, recherche	59 755	12 982
Electricité et eau	37 860	29 563
Autres	182	380
TOTAL	1 746 657	1 578 968
Transfert de charges (*)	(34 687)	-
TOTAL	1 711 970	1 578 968

(*) : il s'agit des charges transférées en « charges à répartir » et « Système d'Information encours ».

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une augmentation de **221 772 DT** par rapport au 31 décembre 2015. Elles se détaillent au 31 Décembre 2016 comme suit :

(En DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	85 479	8 332
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (*)	205 361	197 630
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	159 974	23 080
Total	450 814	229 042

(*) : Colonne comparative retraitée suite correction d'erreur (Cf.Note 2-15)

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières.

NOTE 23 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de **4 500 000 DT** et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2016 comparé à l'année 2015 se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôt sur les bénéfices (*)	813 280	179 112
Produit d'impôt différé	(133 650)	(52 500)
Impôt sur les bénéfices de la période	<u>679 630</u>	<u>126 612</u>

(*) : Colonne comparative retraitée suite correction d'erreur (Cf. Note 2.15)

NOTE 24 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	4 221	1 810
Avoirs détenus chez la BCT	99 583	-
Banques	35 160 561	93 179 333
Portefeuille titre commercial – Placements SICAV	1 993 726	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(13 954)	(15 403)
Total (*)	<u>37 244 136</u>	<u>93 165 740</u>

(*) : Retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2.14)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2016 à **25 823 467 DT** contre **734 432 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)	149 561 863	155 443 798
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(9 084 226)	(13 904 116)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(5 000 000)	-
Titres de placement (*)	(723 529)	(290 775)

Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créiteurs divers	(109 021 254)	(138 381 758)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	90 613	(279 298)
Restitution de la TVA	-	-
Impôts sur les bénéfices payés	-	(1 853 419)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	25 823 467	734 432

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie affectées aux activités d'investissement totalisent (-) **16 621 021 DT** contre (-) **1 609 797 DT** au 31 décembre 2015 présentant le détail suivant :
(en DT)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	33 288	207 578
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 341 679)	(1 825 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(15 312 630)	7 625
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(16 621 021)	(1 609 797)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2016, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de (-) **65 124 049 DT** contre (+) **91 467 872 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emission d'actions	-	120 000 000
Emission d'emprunts	-	66 931 483
Remboursement d'emprunts	(65 124 049)	(92 863 611)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-
Dividendes versés		(2 600 000)
TOTAL	(65 124 049)	91 467 872

NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 5 Mai 2017, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration de la société ;et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs, aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 29 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31 Décembre 2016 un total de **31 176 717 DT** contre **39 969 100 DT** au 31 Décembre 2015. Leur détail se présente ainsi :

s (en DT)

Intérêts à échoir sur contrats actifs	31/12/2016	31/12/2015
à moins d'1 an	15 939 195	19 707 155
entre 1 et 5 ans	14 908 617	19 900 758
à plus de 5 ans	328 905	361 187
Total	31 176 717	39 969 100

NOTE 30 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :
(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Garanties réelles reçues des clients	20 665 111	26 945 123
Garanties financières – SOTUGAR	1 862 270	2 765 684
Total	22 527 381	29 710 807

NOTE 31 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	Société siégeant au conseil
▪ Islamic corporation for the development of the private sector	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ Les administrateurs, le Président Directeur Général et les membres proches de leurs familles de la société WIFAK BANK	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **52** contrats IJARA et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2016	Impayés au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
Société PROSID	10	221 196	26	27 245
Société ELECTRIA	1	1	(1)	267
Société INTERMETAL SA	5	81 745	(5 180)	3 430
Société Nouvelle de Construction SNC	15	249 552	0	31 929
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	12 730	4	3 818
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	1	3	65
Société Sens Inverse	2	19 024	4	2 234
Société METALSHIP	2	45 935	18	925
Société C.C.P.S	1	27 125	(2)	745
Société SAMFI	3	80 317	1	3 710
Société Inter Fer Forger	1	13 540	3	2 601
Société d'étude et de construction métallique	2	101 710	0	7 086
Société INTERCHAUX	3	356 670	1	39 865
Société PROSID SUD	1	69 550	100	8 295
Total	52	1 279 097	(5 022)	132 215

En 2016, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **8** contrats avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes
Société METALSHIP	1	42 584
Société PROSID	1	72 996
Société INTERMETAL SA	1	87 517
Société d'Etude et de Construction Métallique	1	48 450
Société C.C.P.S	1	29 275
Société INTERCHAUX	1	27 635
Société SAMFI	2	68 191
Total	8	376 648

Convention d'assistance conclu avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. En 2016, les sommes payées à ce titre se sont élevées à **100 000 \$**.

Acquisition d'une villa auprès d'ERRYADA IMMOBILIERE dans le cadre d'un financement IJARA

La société **WIFAK BANK** a acquis auprès de sa filiale **ERRYADA IMMOBILIERE** une villa pour un montant de **300 000 Dinars Hors taxes**. Cette acquisition rentre dans le cadre d'un contrat de financement IJARA.

Tunis le 12 Mai 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe WIFAK INTERNATIONAL BANK arrêtés au 31 Décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 471 du code des sociétés commerciales, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » arrêtés au **31 Décembre 2016** comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **289 193 091 DT**, un résultat consolidé de **5 122 075DT** et une diminution de la trésorerie de **55 921 603 DT** et sont arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois, à la réglementation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué, au 31/12/2016, par les entreprises comprises dans la consolidation du groupe « **WIFAK BANK** ».

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** », fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

TCA

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Béchir NEDRI

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 mars 2017 faisant apparaître un total bilan de 677,440.486 Dinars et un actif net de 664,702.885 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 mars 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 21 mars 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** », nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Toutefois, le montant constaté par la SICAV OPPORTUNITY en charges de la période s'élève à 220,320 dinars, soit sur la base d'une contribution totale de 893.339 dinars au lieu de 1.000.000 dinars qui représente le minimum dû selon les dispositions de l'article susmentionné. De ce fait, les charges de la période se trouvent minorées de 26.300 dinars.

Tunis, le 04 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	539 703,308	613 477,851	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		287 446,767	349 880,735	320 346,032
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	106 596,000	0,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		225 323,021	119 929,858	225 590,802
AC1-D	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 933,520	37 071,258	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	137 737,178	194 788,843	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		137 558,946	194 757,819	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		178,232	31,024	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	490,389	0,000
TOTAL ACTIF			677 440,486	808 757,083	730 307,795
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	602,986	681,106	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	12 134,615	10 268,678	8 983,173
TOTAL PASSIF			PA 12 737,601	10 949,784	9 692,645
ACTIF NET			664 702,885	797 807,299	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	656 009,417	785 243,582	709 974,753
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	8 693,468	12 563,717	10 640,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	1,976
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 269,433	-939,995	11 911,181
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		52,648	4,408	-1 272,760
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		10 640,397	13 421,423	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DIST. DE L'EXERCICE CLOS		-730,144	77,881	0,000
ACTIF NET			664 702,885	797 807,299	720 615,150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			677 440,486	808 757,083	730 307,795

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
			Au	au	au
			31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 519,390	2 550,315	25 842,335
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	14 834,250
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	1 266,000	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 519,390	1 284,315	8 824,888
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	777,400
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 324,438	1 699,711	7 054,602
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 324,438	1 699,711	7 054,602
REVENUS DES PLACEMENTS			3 843,828	4 250,026	32 896,937
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 718,125	-1 964,481	-7 974,101
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 125,703	2 285,545	24 922,836
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 395,136	-3 225,540	-13 011,655
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 269,433	-939,995	11 911,181
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		52,648	4,408	-1 272,760
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			-1 216,785	-935,587	10 638,421
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-52,648	-4,408	1 272,760
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-14 866,623	44 738,043	40 951,282
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		10 780,350	-4 738,862	-1 455,193
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-315,650	-306,093	-700,904
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-5 671,356	38 753,093	50 706,366

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	Au
	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-5 671,356	38 753,093	50 706,366
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 269,433	-939,995	11 911,181
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 866,623	44 738,043	40 951,282
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	10 780,350	-4 738,862	-1 455,193
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-315,650	-306,093	-700,904
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-13 502,682
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-50 240,909	4 076,380	-71 566,360
SOUSCRIPTIONS	355 735,814	225 600,920	1 654 133,844
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	328 100,000	206 000,000	1 511 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	22 871,702	16 015,701	120 144,977
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS (S)	5 300,006	3 819,858	3 829,336
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX EN COURS(S)	-535,894	-234,639	18 859,531
RACHATS	-405 976,723	-221 524,540	-1 725 700,204
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-373 300,000	-201 800,000	-1 576 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-27 235,115	-16 221,610	-125 421,812
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS (R)	-6 030,150	-3 741,977	-3 746,101
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX EN COURS(R)	588,542	239,047	-20 132,291
VARIATION DE L'ACTIF NET	-55 912,265	42 829,473	-34 362,676
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	720 615,150	754 977,826	754 977,826
AN4-B FIN DE PERIODE	664 702,885	797 807,299	720 615,150
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6 587	7 238	7 238
AN5-B FIN DE PERIODE	6 135	7 280	6 587
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	109,399	104,307	104,307
B- FIN DE PERIODE	108,346	109,588	109,399
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,90%	20,36%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/03/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.03.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.03.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		281,253.523	287,446.767	43.24
ADWYA	5,907	39,249.216	34,928.091	5.25
ATB	3,930	17,209.366	16,891.140	2.54
ATL	2,300	6,619.860	6,647.000	1.00
ATTIJ BANK	1,200	24,435.863	33,820.800	5.09
BH	150	3,007.500	2,899.500	0.44
CITY CARS	700	8,816.049	9,930.900	1.49
DELICE HOLDING	1,020	15,463.248	16,881.000	2.54
ENNAKL	700	7,562.907	10,010.000	1.51
EURO-CYCLES	210	2,202.405	7,284.690	1.10
MAG GEN	300	7,849.500	6,909.600	1.04
MONOPRIX	1,550	28,957.583	13,640.000	2.05
ONE TECH HOLDING	708	4,997.280	6,199.248	0.93
S.A.H TUNISIE	530	6,486.392	6,836.470	1.03
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	793	4,123.600	4,211.623	0.63
SFBT	2,200	27,456.687	43,139.800	6.49
SIMPAR	455	23,813.329	17,396.925	2.62
SOTUVER	3,680	17,917.133	15,695.200	2.36
TPR	7,100	24,474.823	20,270.500	3.05
UIB	740	10,610.782	13,854.280	2.08
AC1-B Emprunts d'Etat		219,606.000	225,323.021	33.90
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	14,558.486	2.19
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	49,384.940	7.43
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	105,405.524	15.86
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	44,377.496	6.68
BTA 6.75%-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,596.575	1.74
Titres des OPCVM		26,867.694	26,933.520	4.05
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	240	26,867.694	26,933.520	4.05
Total portefeuille titres		527,727.217	539,703.308	81.19

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,519.390 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017, contre **2,550.315 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des actions	0.000	0.000	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	1,266.000	1,405.797
Revenus des emprunts d'Etat	2,519.390	1,284.315	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	777.400
Total	2,519.390	2,550.315	25,842.335

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **137,558.946 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	143	136,219.558	137,558.946	20.70
Total	143	136,219.558	137,558.946	20.70

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **178,232 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017, à **1,324.438 Dinars**, contre **1,699.711 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor	1,324.438	1,699.711	7,054.602
Total	1,324.438	1,699.711	7,054.602

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017, à **1,718.125 Dinars**, contre **1,964.481 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,202.682	1,375.125	5,581.842
Rémunération du dépositaire	171.814	196.450	797.422
Rémunération des distributeurs	343.629	392.906	1,594.837
Total	1,718.125	1,964.481	7,974.101

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017 à **3,395.136 Dinars**, contre **3,225.540 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Redevance CMF	171.806	196.441	797.364
Impôts et Taxes	9.610	10.720	74.436
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	220.320	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,242.720	1,253.161	5,040.185
Jetons de présence	1,479.420	1,491.763	5,999.839
Charges Diverses	271.260	273.455	1,099.831
Total	3,395.136	3,225.540	13,011.655

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **12,737.601 Dinars** contre **10,949.784 Dinars** au 31.03.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2017	31.03.2016	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	602.986	681.106	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	12,134.615	10,268.678	8,983.173
TOTAL		12,737.601	10,949.784	9,692.645

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2017 à **602.986 Dinars** contre **681.106 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.03.2017	31.03.2016	31.12.2016
Gestionnaire	422.086	476.772	496.630
Dépositaire	60.302	68.111	70.945
Distributeurs	120.598	136.223	141.897
Total	602.986	681.106	709.472

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2017, à **12,134.615 Dinars** contre **10,268.678 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.03.2017	31.03.2016(*)	31.12.2016
Etat, impôts et taxes	79.191	97.125	90.825
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	220.320	0.000	0.000
Redevance CMF	60.298	68.107	70.942
Jetons de présence	7,479.259	7,491.763	5,999.839
Rémunération CAC	3,761.905	1,252.661	2,519.185
Autres créditeurs divers	533.642	1,359.022	302.382
Total	12,134.615	10,268.678	8,983.173

*Retraité pour les besoins de la comparaison

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017 (en nominal)

- Montant : 658,700.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.587
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 328,100.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.281

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 373,300.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.733

Capital au 31.03.2017

- Montant en nominal : **656,009.417 Dinars**
- Sommes non distribuables(*) : 613,500.000 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : 42,509.417 Dinars
- Nombres de titres : 6.135
- Nombre d'actionnaires : 13

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **42,509.417 Dinars** au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	51,274.753
1- Résultat non distribuables de la période	-4,401.923
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-14,866.623
+/- values réalisées sur cession de titres.	10,780.350
Frais de négociation des titres	-315.650
2- Régularisation des sommes non distribuables	-4,363.413
Aux souscriptions	22,871.702
Aux rachats	-27,235.115
Total sommes non distribuables	42,509.417

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période ajusté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2017 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : - 1,269.433 Dinars
 - Régularisation du résultat distribuable de la période : 52.648 Dinars
 - Résultat distribuable de l'exercice clos : 10,640.397 Dinars
 - Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : - 730.144 Dinars
-
- Sommes distribuables : 8,693.468 Dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2017	31.03.2016
• Revenus des placements	0.627	0.584
• Charges de gestion des placements	-0.280	-0.270
• Revenus net des placements	0.346	0.314
• Autres charges d'exploitation	-0.553	-0.443
• Résultat d'exploitation	-0.207	-0.129
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.009	0.001
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-0.198	-0.129
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.009	-0.001
• Variation des +/- values potentielles/titres	-2.423	6.145
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.757	-0.651
• Frais de négociation de titres	-0.051	-0.042
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-0.924	5.323

4-2 Ratios de gestion des placements :

	31.03.2017	31.03.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0.247%	0.249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.487%	0.408%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	-0.182%	-0.119%
Actif net moyen	696,733.032	790,045.260

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **3 378514,679 DT**, un actif net de **3 367111,505 DT** et une valeur liquidative de **113,734 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant

- o Plus de 20% de son actif en disponibilités.
- o Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PROSPERITY**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **770,939 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes :
Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 523 931,468	970 498,696	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		737 733,860	341 523,550	611 449,605
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	106 596,000	0,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		685 758,023	448 340,181	677 982,220
AC1-D	AUTRES VALEURS (titres OPCVM)		100 439,585	74 038,965	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 852 201,363	700 245,953	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 852 155,292	700 158,914	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	46,071	87,039	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 381,848	2 858,899	0,000
TOTAL ACTIF			3 378 514,679	1 673 603,548	3 428 740,997
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 461,158	701,372	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9 942,016	10 216,965	51 059,136
TOTAL PASSIF			11 403,174	10 918,337	52 205,482
ACTIF NET			3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	CP1	3 264 870,403	1 614 343,610	3 286 610,707
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	102 241,102	48 341,601	89 924,808
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	17,489
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		12 898,819	6 831,099	41 685,278
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-180,346	256,689	48 222,041
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		89 924,808	38 401,397	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-402,179	2 852,416	0,000
ACTIF NET			3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 378 514,679	1 673 603,548	3 428 740,997

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

		Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au
			31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 775,803	6 042,486	44 029,331
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	14 281,800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		475,200	1 266,000	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 300,603	4 776,486	28 147,384
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (titres OPCVM)		0,000	0,000	194,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13 845,341	6 054,815	19 327,842
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 845,341	6 054,815	19 327,842
REVENUS DES PLACEMENTS			21 621,144	12 097,301	63 357,173
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 201,678	-1 964,094	-8 284,399
REVENU NET DES PLACEMENTS			17 419,466	10 133,207	55 072,774
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 520,647	-3 302,108	-13 387,496
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 898,819	6 831,099	41 685,278
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-180,346	256,689	48 222,041
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			12 718,473	7 087,788	89 907,319
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		180,346	-256,689	-48 222,041
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-24 718,396	47 248,840	48 713,103
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		18 084,411	-2 806,786	-11 395,687
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-610,744	-192,996	-1 128,387
RESULTAT NET DE LA PERIODE			5 654,090	51 080,157	77 874,307

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	au
	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	5 654,090	51 080,157	77 874,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	12 898,819	6 831,099	41 685,278
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-24 718,396	47 248,840	48 713,103
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	18 084,411	-2 806,786	-11 395,687
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-610,744	-192,996	-1 128,387
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-38 744,592
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15 078,100	113 461,692	1 839 262,438
SOUSCRIPTIONS	147 846,172	121 450,932	2 293 641,737
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	129 900,000	107 700,000	2 018 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	13 870,435	10 413,739	214 479,478
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	3 928,049	3 050,697	3 061,935
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	147,688	286,496	57 600,324
RACHATS	-162 924,272	-7 989,240	-454 379,299
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-143 200,000	-7 000,000	-400 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-15 066,010	-761,152	-41 899,765
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-4 330,228	-198,281	-2 701,251
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	-328,034	-29,807	-9 378,283
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 424,010	164 541,849	1 878 392,153
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 376 535,515	1 498 143,362	1 498 143,362
AN4-B FIN DE PERIODE	3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	29 738	13 557	13 557
AN5-B FIN DE PERIODE	29 605	14 564	29 738
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	113,542	110,506	110,506
B- FIN DE PERIODE	113,734	114,164	113,542
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,69%	13,31%	5,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/03/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/03/2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **770,939 DT**

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		708 541,271	737 733,860	21,91%
ADWYA	8 720	54 227,465	51 561,360	1,53%
ATB	8 050	36 307,108	34 598,900	1,03%
ATL	5 830	16 745,870	16 848,700	0,50%
ATTIJARI BANK	4 770	117 846,263	134 437,680	3,99%
BH	1 000	20 059,143	19 330,000	0,57%
CITY CARS	1 740	23 651,704	24 685,380	0,73%
DELICE HOLDING	1 530	25 251,928	25 321,500	0,75%
ENNAKL	3 520	44 274,549	50 336,000	1,50%
EURO-CYCLES	500	6 326,727	17 344,500	0,52%
MAGASIN GENERAL	755	18 352,600	17 389,160	0,52%
MONOPRIX	3 885	47 949,822	34 188,000	1,02%
ONE TECH HOLDING	1 920	14 980,028	16 811,520	0,50%
S.A.H TUNISIE	2 640	32 516,593	34 053,360	1,01%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	4 130	21 476,000	21 934,430	0,65%
SFBT	6 130	100 340,601	120 203,170	3,57%
SIMPAR	870	38 867,500	33 264,450	0,99%
SOTUVER	7 920	34 843,616	33 778,800	1,00%
TPR	18 090	54 523,754	51 646,950	1,53%
AC1- C. Emprunts d'Etat		662 566,050	685 758,023	20,37%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	190 154,602	5,65%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	197 019,671	5,85%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 196,340	7,67%
EN 2014 CAT. A /5	5 400	38 884,050	40 387,410	1,20%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		100 195,660	100 439,585	2,98%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	895	100 195,660	100 439,585	2,98%
Total du portefeuille titres		1 471 302,981	1 523 931,468	45,26%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7 775,803 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre **6 042,486 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	0,000	0,000	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	475,200	1266,000	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	7 300,603	4776,486	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	194,350
Total	7 775,803	6042,486	44 029,331

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **1 852 155,292 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	568	541 067,895	546 387,981	16,23%
BTC 52S-30/01/2018	1361	1 297 753,273	1 305 767,311	38,78%
Total	1 929	1 838 821,168	1 8521 55,292	55, 01%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **46,071 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **13 845,341 Dinars**, contre **6 054,815 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor	13 845,341	6 054,815	19 327,842
Total	13 845,341	6 054,815	19 327,842

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2017 à **2 381,848 Dinars** contre **2 858,899 Dinars** au 31/03/2016, représentant les sommes à l'encaissement sur vente des titres et se détaillant comme :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	2 381,848	0,000	0,000
Vente 40 actions ATTIJARI BANK	1 137,444	0,000	0,000
Vente 60 actions DELICE HOLDING	988,978	0,000	0,000
Vente 20 actions S.A.H.TUNISIE	255,426	0,000	0,000
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	2 858,899	0,000
Total	2 381,848	2 858,899	0,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à **11 403,174 Dinars**, contre **10 918,337 Dinars** au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	1 461,158	701,372	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	9 942,016	10 216,965	51 059,136
Total		11 403,174	10 918,337	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2017 à **1 461,158 Dinars** contre **701,372 Dinars** au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	876,698	420,820	687,794
Dépositaire	292,230	140,276	229,267
Distributeurs	292,230	140,276	229,285
Total	1 461,158	701,372	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2017, à **9 942,016 Dinars** contre **10 216,965 Dinars** au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	217,710	102,610	104,739
Contribution conjoncturelle à payer	770,939	0,000	0,000
Redevance CMF	292,222	140,271	229,261
Provision pour charges diverses	115,275	1 273,416	9,015
Rémunération CAC	965,667	1 113,340	981,507
Jetons de présence	7 479,258	7 491,763	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	0,000	43 633,831
Total	9 942,016	10 216,965	51 059,136

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **4 201,678 Dinars**, contre **1 964,094 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	2521,006	1178,448	4 970,611
Rémunération du dépositaire	840,336	392,823	1 656,894
Rémunération des distributeurs	840,336	392,823	1 656,894
Total	4201,678	1964,094	8 284,399

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **4520,647 Dinars** contre **3302,108 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 Au31/03/2017	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Redevance CMF	840,315	392,807	1 656,834
Contribution conjoncturelle à payer	770,939 (*)	0,000	0,000
Impôts et Taxes	54,053	30,243	151,154
Rémunération CAC	1 104,660	1 113,840	4 479,840
Jetons de présence	1 479,420	1 491,763	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	271,260	273,455	1 099,830
Total	4 520,647	3 302,108	13 387,496

(*) : Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant : 2 973 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 129 900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1 299

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 143 200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1 432

Capital au 31/03/2017 : 3 264 870,403 Dinars

- Montant en nominal : 2 960 500,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 304 370,403 Dinars
- Nombres de titres : 29 605
- Nombre d'actionnaires : 61

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **304 370,403 Dinars** au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	312 810,707
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	- 7 244,729
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 24 718,396
- +/- values réalisées sur cession de titres.	18 084,411
- Frais de négociation de titres	- 610,744
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	- 1 195,575
- Aux émissions	13 870,435
- Aux rachats	- 15 066,010
Total sommes non distribuables	304 370,403

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/03/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Résultat distribuable de la période	12 898,819
Régularisation du résultat distribuable de la période	-180,346
Résultat distribuable de l'exercice clos	89 924,808
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-402,179
Sommes distribuables	102 241,102

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2017	31/03/2016
Revenus des placements	0,730	0,831
Charges de gestion des placements	-0,142	- 0,135
Revenus net des placements	0,588	0,696
Autres charges d'exploitation	-0,153	- 0,227
Résultat d'exploitation	0,435	0,469
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	0,018
Sommes distribuables de la période	0,429	0,487
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,006	- 0,018
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,835	3,244
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,611	- 0,193
Frais de négociation de titres	-0,021	- 0,013
Résultat net de la période	0,190	3,507

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2017	31/03/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,123%	0,124%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,133%	0,209%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,378%	0,432%
Actif Net Moyen (En DT)	3 407 918,983	1 579 835,381

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **191 191834,027 DT**, un actif net de **190 942512,157 DT** et une valeur liquidative de **112,235 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/03/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/03/2017 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/03/2017 à un montant net de **90 069,332 DT** constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **114 067,800 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	124 296 602,275	67 751 297,967	119 970 884,239
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		20 088 611,506	11 166 753,673	18 051 017,722
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		98 041 677,937	52 075 726,652	96 590 818,037
AC1-C	AUTRES VALEURS (titres OPCVM)		6 166 312,832	4 508 817,642	5 329 048,480
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	66 823 887,149	65 065 434,761	57 856 089,036
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	66 821 203,130	65 062 166,223	57 855 215,201
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	2 684,019	3 268,538	873,835
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	71 344,603	16 497,986	120 331,037
TOTAL ACTIF			191 191 834,027	132 833 230,714	177 947 304,312
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	81 436,361	55 550,926	73 846,710
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	167 885,509	39 132,262	46 119,411
TOTAL PASSIF			249 321,870	94 683,188	119 966,121
ACTIF NET			190 942 512,157	132 738 547,526	177 827 338,191
CP1	CAPITAL	CP1	181 859 652,783	126 650 965,556	170 928 274,591
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	9 082 859,374	6 087 581,970	6 899 063,600
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 757 891,221	1 226 350,295	6 168 112,105
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-11 760,550	32 227,973	730 951,495
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		6 899 063,600	4 560 921,295	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		437 665,103	268 082,407	0,000
ACTIF NET			190 942 512,157	132 738 547,526	177 827 338,191
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			191 191 834,027	132 833 230,714	177 947 304,312

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au
			31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 492 938,856	1 001 544,352	4 704 460,769
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		278 956,357	167 371,988	845 778,464
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 213 982,499	834 172,364	3 690 375,205
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (titres OPCVM)		0,000	0,000	168 307,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	677 515,831	426 846,206	2 450 956,653
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		50 399,743	73 995,849	200 542,238
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		350 628,087	204 630,521	1 337 218,684
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		276 488,001	148 219,836	913 195,731
REVENUS DES PLACEMENTS			2 170 454,687	1 428 390,558	7 155 417,422
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-235 927,573	-160 052,816	-779 006,455
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 934 527,114	1 268 337,742	6 376 410,967
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-176 635,893	-41 987,447	-208 298,862
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 757 891,221	1 226 350,295	6 168 112,105
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-11 760,550	32 227,973	730 951,495
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			1 746 130,671	1 258 578,268	6 899 063,600
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		11 760,550	-32 227,973	-730 951,495
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		32 892,256	-2 036,502	19 193,629
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		55 784,492	-3 174,724	-25 989,297
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	-541,415
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 846 567,969	1 221 139,069	6 160 775,022

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017**

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017 Montants en Dinars	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016 Montants en Dinars	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	1 846 567,969	1 221 139,069	6 160 775,022
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 757 891,221	1 226 350,295	6 168 112,105
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	32 892,256	-2 036,502	19 193,629
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	55 784,492	-3 174,724	-25 989,297
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	-541,415
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	11 268 605,997	7 331 474,213	47 480 628,925
SOUSCRIPTIONS	52 878 358,252	19 273 522,464	180 461 609,232
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	47 389 100,000	17 956 300,000	165 073 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-340 101,188	-130 850,107	-1 266 936,925
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	5 637 334,803	1 361 684,218	12 518 033,998
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	192 024,637	86 388,353	4 137 312,159
RACHATS	-41 609 752,255	-11 942 048,251	-132 980 980,307
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-37 240 400,000	-11 125 300,000	-121 312 500,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	264 493,925	81 079,559	937 399,105
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-4 430 060,993	-843 667,430	-9 199 518,748
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-203 785,187	-54 160,380	-3 406 360,664
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 115 173,966	8 552 613,282	53 641 403,947
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	177 827 338,191	124 185 934,244	124 185 934,244
AN4-B FIN DE LA PERIODE	190 942 512,157	132 738 547,526	177 827 338,191
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE LA PERIODE	1 599 774	1 162 167	1 162 167
AN5-B FIN DE LA PERIODE	1 701 261	1 230 477	1 599 774
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE LA PERIODE	111,157	106,857	106,857
B- FIN DE LA PERIODE	112,235	107,875	111,157
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,93%	3,83%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/03/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/03/2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408 DT**, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **114 067,800 DT**.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		19 640 474,800	20 088 611,506	10,52%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	192 000,000	200 184,000	0,10%
ATL 2013/1	1 550	120 986,800	127 344,284	0,07%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 045 080,000	0,55%
ATL 2015/2 A	10 000	800 000,000	804 600,000	0,42%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 005 944,000	0,53%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 047 224,000	0,55%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	501 408,000	0,26%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 025 152,000	0,54%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 626 192,000	0,85%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 055 808,000	0,55%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 042 632,000	0,55%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10000	1 000 000,000	1 004 864,000	0,53%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 054 248,000	0,55%
BNA SUB 2017/1	5000	500 000,000	501 540,822	0,26%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	505 352,000	0,26%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	114 223,200	0,06%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	820 520,000	0,43%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000,000	2 014 800,000	1,06%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	942 580,800	0,49%
SERVICOM 2012	1 000	19 788,000	19 818,400	0,01%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 009 520,000	1,05%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	598 200,000	605 792,000	0,32%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 013 784,000	0,53%
AC1-B Emprunts d'Etat		95 208 299,338	98 041 677,937	51,34%
Bons du Trésor Assimilables		95 131 681,613	97 962 201,662	51,30%
BTA 5,5%-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	695 951,104	0,37%
BTA 5,50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 828 034,674	1,48%
BTA 5,50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 098 238,540	1,10%
BTA 5,50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 435 454,110	1,80%
BTA 5,50%-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 108 374,609	1,63%
BTA 5,75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	3 917 320,548	2,05%

BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 047 517,808	2,12%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 159 473,973	5,84%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 143 157,534	3,74%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 561 506,764	4,48%
BTA 6,3%OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 444 097,398	2,85%
BTA 6,7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 536 693,655	7,09%
BTA 6,75%-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 548 075,291	3,43%
BTA 6,90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 528 374,986	13,37%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			-90 069,332	-0,05%
Emprunt National	10 266	76 617,725	79 476,275	0,04%
EN 2014 CAT A /5	10 266	76 617,725	79 476,275	0,04%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)	59 776	6 153 514,591	6 166 312,832	3,23%
SICAV TRESOR	59 776	6 153 514,591	6 166 312,832	3,23%
Total du portefeuille titres		121 002 288,729	124 296 602,275	65,09%

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2017 à **-90 069,332DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 492 938,856 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre **1 001 544,352 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit

Revenus	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Obligations de sociétés	278 956,357	167 371,988	845 778,464
Revenus des Emprunts d'Etat	1 213 982,499	834 172,364	3 690 375,205
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	168 307,100
Total	1 492 938,856	1001544,352	4 704 460,769

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **66 821 203,130 Dinars**, contre **65 062 166,223 Dinars** au 31/03/2016 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	6 237 743,090	5 527 596,730	3 790 084,019
Certificats de Dépôt	33 487 022,778	43 467 520,067	29 485 715,181
Autres placements (Dépôt à terme)	27 096 437,262	16 067 049,426	24 579 416,001
Total	66 821 203,130	65 062 166,223	57 855 215,201

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		6 158 314,517	6 237 743,090	3,27%
BTC 52S-10/10/2017	3 136	2 984 474,133	3042055,447	1,59%
BTC 52S-02/01/2018	690	657 283,182	663745,963	0,35%
BTC 52S-30/01/2018	2639	2 516 557,202	2531941,680	1,33%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT			33 464 388,495	33 487 022,778	17,53%
CDP 10J-01/04/2017	BIAT		3	1 498 405,455	1 500 000,000	0,79%
CDP 10J-02/04/2017	BIAT		10	4 994 684,850	4 999 467,848	2,62%
CDP 10J-03/04/2017	BIAT	Attijari Bank	18	8 990 432,730	8 998 084,510	4,71%
CDP 10J-04/04/2017	BIAT		4	1 997 873,940	1 999 361,588	1,05%
CDP 10J-05/04/2017	BIAT		7	3 496 279,395	3 498 510,570	1,83%
CDP 10J-06/04/2017	BIAT		7	3 496 279,395	3 498 138,461	1,83%
CDP 10J-07/04/2017	BIAT	Attijari Bank	12	5 993 621,820	5 996 171,057	3,14%
CDP 10J-09/04/2017	BIAT		3	1 498 405,455	1 498 724,025	0,78%
CDP 10J-10/04/2017	BIAT		3	1 498 405,455	1 498 564,719	0,78%

(*) : Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15MDT).

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme	BIAT		27 000 000,000	27 096 437,262	14,19%
DAT 90J-05/04/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 514 872,110	0,79%
DAT 91J-17/04/2017	BIAT	1	500 000,000	504 323,288	0,26%
DAT 91J-19/04/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 016 832,000	1,05%
DAT 90J-20/04/2017	BIAT	1	500 000,000	504 092,712	0,26%
DAT 90J-08/05/2017	BIAT	1	500 000,000	503 055,123	0,26%
DAT 90J-16/05/2017	BIAT	1	500 000,000	502 593,973	0,26%
DAT 92J-02/06/2017	BIAT	1	7 000 000,000	7 024 348,493	3,67%
DAT 94J-05/06/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 043,617	0,79%
DAT 92J-07/06/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 008 695,890	1,57%
DAT 92J-16/06/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 005 565,370	1,57%
DAT 94J-19/06/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 478,356	1,05%
DAT 96J-28/06/2017	BIAT	1	3 500 000,000	3 503 246,466	1,83%
DAT 92J-29/06/2017	BIAT	1	500 000,000	500 173,918	0,26%
DAT 94J-03/07/2017	BIAT	1	1 000 000,000	1 000 115,946	0,52%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **2 684,019 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2017 à **71 344,603 Dinars** contre **16 497,986 Dinars** au 31/03/2016 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables, sur l'Emprunt National et sur les achats des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	70 793,916	13 002,904	119 585,260
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	97,900	0,000	97,900
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	452,787	3 495,082	647,877
Total	71 344,603	16 497,986	120 331,037

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **677 515,831 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre **426 846,206 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	50 399,743	73 995,849	200 542,238
Revenus des Certificats de Dépôt	350 628,087	204 630,521	1 337 218,684
Revenus des autres placements (DAT)	276 488,001	148 219,836	913 195,731
Total	677515,831	426 846,206	2 450 956,653

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **249 321,870 Dinars** contre **94 683,188 Dinars** au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	81 436,361	55 550,926	73 846,710
PA 2	Autres créditeurs divers	167 885,509	39 132,262	46 119,411
Total		249 321,870	94 683,188	119 966,121

PA1: Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2017 à **81 436,361 Dinars** contre **55 550,926 Dinars** au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	32 574,544	22 220,370	29 538,684
Dépositaire	16 287,273	11 110,186	14 769,341
Distributeurs	32 574,544	22 220,370	29 538,685
Total	81 436,361	55 550,926	73 846,710

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2017 à **167 885,509 Dinars** contre **39 132,262 Dinars** au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	13 064,590	8 883,710	12 281,404
Contribution Conjoncturelle à payer	114 067,800	0,000	0,000
Redevance CMF	16 286,972	11 110,001	14 769,150
Rémunération CAC	6 640,307	7 503,795	4 559,517
Jetons de présence	7 479,258	7 491,763	5 999,838
Provision pour charges diverses	10 346,582	4 142,993	8 509,502
Total	167 885,509	39 132,262	46 119,411

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **235 927,573 Dinars** contre **160 052,816 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	94 371,029	64 021,124	311 602,578
Rémunération du dépositaire	47 185,515	32 010,568	155 801,299
Rémunération des distributeurs	94 371,029	64 021,124	311 602,578
Total	235 927,573	160 052,816	779 006,455

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **176 635,893 Dinars** contre **41 987,447 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	47 184,646	32 010,025	155 798,967
Contribution Conjoncturelle à payer	114 067,800 (*)	0,000	0,000
Impôts et Taxes	5 426,137	3 570,203	17 841,935
Rémunération CAC	6 640,810	3 063,151	21 176,873
Jetons de Présence	1 479,420	1 491,763	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	1 837,080	1 852,305	7 481,249
Total	176 635,893	41 987,447	208 298,862

(*) Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **462 608,408 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant.....: 159 977 400,000 Dinars
- Nombre de titres: 1 599 774
- Nombre d'actionnaires.....: 1 441

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant.....: 47389100,000 Dinars
- Nombre de titres émis.....: 473 891

Rachats effectués (en nominal)

- Montant.....: 37 240 400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés.....: 372 404

Capital au 31/03/2017 : **181 859 652,783 Dinars**

- Montant en nominal.....: 170 126 100,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)**.....: -1 167 658,970 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)**.....: 12 901 211,753 Dinars
- Nombres de titres.....: 1 701261
- Nombre d'actionnaires.....: 1 610

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2017 à **-1 167 658,970 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	- 1 180 728,455
1- Résultat non capitalisables de la période	88676,748
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32892,256
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	55784,492
✓ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-75 607,263
✓ Aux émissions	-340101,188
✓ Aux rachats	264 493,925
Total sommes non capitalisables	-1 167 658,970

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2017 à **12 901211,753 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	12 131 603,046
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	769608,707
✓ Aux émissions	3 593 668,543
✓ Aux rachats	- 2 824059,836
Total des sommes capitalisées	12 901211,753

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Résultat capitalisable de la période	1 757 891,221
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-11 760,550
Résultat capitalisable de l'exercice clos	6 899 063,600
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	437 665,103
Sommes capitalisables	9 082 859,374

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2017	31/03/2016
Revenus des placements	1,276	1,161
Charges de gestion des placements	-0,139	-0,130
Revenu net des placements	1,137	1,031
Autres charges d'exploitation	-0,104	-0,034
Résultat d'exploitation	1,033	0,997
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	0,026
Sommes capitalisables de la période	1,026	1,023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,007	-0,026
Variation des +/- values potentielles/titres	0,019	-0,002
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,033	-0,003
Frais de négociation de titres	0,000	-0,000
Résultat net de la période	1,085	0,992

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2017	31/03/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,123%	0,124%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,092%	0,033%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	0,919%	0,953%
Actif Net Moyen (En DT)	191 359413,629	128 743242,429

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.